

SAC-220506

ANNEXE 1

Transcription de la 266^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mai 2022

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

1.1 Présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier : Bon matin tout le monde. Bienvenus à cette session du Sénat en ce beau matin ensoleillé et ciel bleu. Malheureusement, on sera à l'intérieur pour une bonne partie de la journée, mais je pense que nos décisions vont être agréables. Je commencerais en mentionnant que l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non-cédées des Wolastoqiyik (Malécites) et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié qui ont élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 18^{ième} siècle. Les traités n'abordaient pas la session des terres et ressources, mais reconnaissaient plutôt le titre de Wolastoqiyik, des Mi'kmaq et des Passamaquoddy et définissaient les règles tant qu'à ce devaient être les relations durables entre les nations. Je vous inviterais également puisque notre président d'assemblée, Jean-François Richard, est à l'extérieur de la ville présentement, j'aimerais faire une proposition au Sénat académique que Serge Rousselle agisse à titre de président étant entendu qu'il n'exercera pas son droit de vote. Alors ça me prendrait quelqu'un pour seconder la proposition. Je vois Étienne Dako, ça va? Merci. Considérant que c'est une décision vote à main levée, ceux qui ne sont pas favorables à cette nomination-là, veuillez l'indiquer dans le chat. Je ne vois pas d'opposition donc j'inviterais Serge Rousselle de rentrer dans la salle, on va aller le chercher pour qu'il puisse prendre la relève du Sénat comme président pour cette session.

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde et merci de votre confiance. On va commencer immédiatement, on a quand même un ordre du jour qui nous a été soumis qui est quand même assez imposant, assez chargé.

1.2 Nouveaux membres

Président d'assemblée : D'abord, j'aimerais souligner la présence de nouveaux membres étudiants donc Francis Bourgoïn qui est reconduit en fait tout comme Maxime Roy et nous avons également Céleste Lee Branch qui malheureusement est excusée aujourd'hui et également Samuel Haché et Jovial Osundu Orlachi donc on leur souhaite la bienvenue et qu'ils nous joignent au Sénat universitaire. J'aimerais également souligner des scrutateurs comme toujours sont Janice Comeau et Michel Couture pour les votes. Également, précisons que ce qui est proposé c'est d'avoir l'heure de clôture à 15 h cette après-midi au plus tard évidemment parce que si on a fini l'agenda avant, l'ordre du jour avant donc y'aura pas de problème. On vous propose également une pause de 9 h 45 à 9 h 55 d'une dizaine de minutes et ce midi, on aura un dîner un peu plus long, c'est-à-dire de 11 h 30 à 12 h 45 parce que des membres de la haute direction doivent participer à une conférence de presse durant l'heure du dîner. Je vous rappelle également l'importance de seulement utiliser le fil de conversation dans Teams pour faire des propositions et appuyer des propositions et lors de vote Forms, si vous voulez suggérer des amendements à une proposition, et bien je vous invite à rédiger votre amendement, votre proposition modifiée dans le fil de conversation.

2. Constatation de la régularité de la conversation

Président d'assemblée : Cela étant dit, je vais demander à la secrétaire générale de constater la régularité de la convocation.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde, monsieur le président d'assemblée. L'avis de convocation accompagné d'un projet d'ordre du jour a été envoyé le 21 avril, 2022. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des Statuts et règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci madame la secrétaire générale. Je vais également vous demander, madame la secrétaire générale, de procéder à la vérification du quorum donc du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors le quorum a été vérifié, tout est en règle et pour le droit de présence, on va demander aux gens d'allumer leur caméra et puis permettre à notre technicien, Michel Couture, de capter une capture de l'écran et puis ça va prendre quelques minutes.

Gaudet : Monsieur le président, c'est Jeanne d'Arc Gaudet, je veux juste dire que ma caméra je ne sais pas quoi, mais elle fonctionne pas alors je suis là.

Secrétaire générale : Okay, merci. C'est noté.

Président d'assemblée : Merci. Donc est-ce que tout le monde pourrait ouvrir leur caméra pour vérifier la présence.

Secrétaire générale : Alors on m'indique que tout est en règle alors merci beaucoup et bonne réunion.

4. Correspondance

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Merci madame la secrétaire générale. Comme nous avons reçu aucune correspondance, on va passer à l'adoption de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un pour proposer l'adoption de l'ordre du jour?

Coulibaly : Je propose.

Président d'assemblée : Oui donc proposé et appuyé par, est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer?

LeBlanc, F. : J'appuie.

Président d'assemblée : Appuyé par Francis LeBlanc. Est-ce qu'il y a discussion, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a quelque chose à ajouter ou à modifier? À moins qu'il ait de l'opposition, on va procéder par consensus donc tout le monde est d'accord pour l'adoption de l'ordre du jour. Si y'a quelqu'un qui est opposé, vous pouvez lever la main avec Teams. Donc l'adoption de l'ordre du jour est fait.

6. Adoption du procès-verbal SAC-220311

Président d'assemblée : On va passer au prochain point, l'adoption du procès-verbal. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour proposer l'adoption du procès-verbal? Hélène Albert propose, merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer l'adoption du procès-verbal?

Mbarga : J'appuie.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a quelque chose à ajouter sur cette proposition de l'adoption du procès-verbal? Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président. Au 9.4, modification des conditions d'admission à la mineure en psychologie, la proposition de Gilles Roy avait été appuyée par Denis Lajoie et non Alain Lajoie. Merci.

Président d'assemblée : Merci, c'est noté donc la modification sera faite à l'amiable. Sinon, tous ceux et celles qui sont en faveur, je tiens pour acquis qu'il signifie leur consentement. Simplement ceux qui sont contre peuvent lever la main à travers Teams. Personne s'oppose donc adoption du procès-verbal.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-220311

7.1 Autres

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal. Pour l'instant, on m'indique qu'il n'y a pas d'affaires découlant du procès-verbal qu'on a ici à apporter à votre attention, les points qui devraient être discutés seront plus tard durant l'assemblée à moins que quelqu'un voudrait discuter d'un point des affaires découlant du procès-verbal. En ne voyant aucune discussion, on va passer immédiatement au prochain point à l'ordre du jour et j'ai l'impression que là ça va prendre un peu plus de temps.

8. Rapport du Comité des programmes

Président d'assemblée : Donc le prochain point à l'ordre du jour c'est le rapport du Comité des programmes donc j'invite le vice-recteur Roy à prendre la parole.

8.1 Modification à la Maîtrise en science infirmière et à la Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien

VRER : Merci monsieur le président. Donc effectivement, on a plusieurs dossiers à traiter ce matin. Le premier, il s'agit des modifications à nos programmes de maîtrise en science infirmière, ça inclut le programme avec thèse et le programme professionnel, le programme infirmière ou infirmier praticien. Les deux projets ont été initialement soumis aux instances donc ça date déjà depuis quelques années, on parle de décembre 2018. Les deux sont interreliés et c'est pour cette raison que je vais les présenter en même temps notamment en raison d'un tronc commun qui relie les deux programmes. Ce qu'on a devant nous ce matin est essentiellement le résultat de plusieurs va-et-vient entre les différentes instances. Essentiellement, les modifications qui sont proposées découlent d'un exercice d'évaluation des programmes qui date déjà depuis 2014-2015. On constate également que le programme de maîtrise en science infirmière donc le programme recherche, a été créé en 1995 puis on constate que le curriculum demeure à ce jour essentiellement inchangé. Cette actualisation est donc importante et nécessaire à ce point. Dans le projet, l'École des sciences infirmières désire aligner leur programme de maîtrise avec les tendances actuelles en santé au Canada. Également, l'école désire approcher la science infirmière au milieu clinique. Je vais peut-être parler pour commencer ce qui touche spécifiquement le programme de recherche donc la maîtrise en science infirmière.

Essentiellement, les modifications touchent le nombre total de crédits qui passe de 45 à 33. Ceci est conforme avec ce qui se fait ailleurs dans le pays. Vous pouvez regarder je pense aux pages 6 et 7, y'a un tableau comparatif entre les différents programmes au Canada puis on voit bien que la majorité des programmes sont entre 30 et 36 crédits. Dans cet exercice-là, on réduit le nombre de crédits associés à la thèse donc on passe de 21 crédits à 15 crédits. On a une actualisation des contenus et des titres de plusieurs cours donc notamment trois cours obligatoires dont les modifications sont faites pour refléter des tendances courantes. Puisque les changements sont assez importants, initialement y'avait juste proposé des modifications aux cours existants, mais le Comité des programmes préférait qu'il abolisse les cours existants puis qu'il en crée des nouveaux. Pour ces trois cours spécifiques-là, on parle du SINF6103, Développement du savoir, SINF6203, Leadership en santé et SINF6273, Pratiques infirmières avancées donc ils remplacent les trois cours suivants donc SINF6113, SINF6123 et SINF6153. Les modifications au programme permettront également aux étudiantes et étudiants d'avoir une meilleure compréhension des méthodologies de recherche qualitatives et quantitatives. En conséquence, le cours SINF6133, Méthodologie de recherche est aboli et on le remplace par le cours SINF6303, Recherche quantitative en science infirmière. On ajoute également le nouveau cours de méthodologie en recherche qualitative développé pour la nouvelle maîtrise en santé interdisciplinaire donc le SANTÉ6213. Vous remarquerez également qu'on abolit deux cours additionnels, le SINF6163, Séminaire de recherche, et le SINF6143, Études avancées. Pour continuer dans cette actualisation de programme, on propose d'ajouter trois nouveaux cours à option. Si vous avez regardé la liste actuelle, elle est quand même assez limitée donc on rajoute trois cours : le SINF6193, Peuples autochtones et santé, le SINF6233, Santé et vieillissement et le SINF6183, Enseignement et santé. On va également abolir l'ancien cours de thèse, le SINF 6243 puis on en crée un nouveau, le SINF6900 et ça c'est en raison du changement dans le nombre de crédits. On précise également que la durée du programme est de deux ans à temps complet et quatre ans à temps partiel. Puis finalement, on fait une mise à jour des conditions d'admission et notamment, on remplace le cours SINF4013, Recherche en science infirmière par le SANTÉ3023, Méthode de recherche en santé. C'est un projet assez important donc si vous regardez votre documentation, vous allez voir que le Comité des programmes a adopté sous réserve l'adoption du projet de modification de programme par le Sénat donc la création de huit nouveaux cours et l'abolition de sept anciens cours. Vous allez voir dans la documentation le formulaire CPR-9 pour la mise à jour du répertoire. Ce qui touche spécifiquement le programme de maîtrise pour infirmière ou infirmier praticien, essentiellement les changements reflètent ceux qui touchent le tronc commun aux deux programmes donc ce qui touche particulièrement les cours de méthodologie en recherche donc on ajoute le cours SINF6303 et SANTÉ6213 puis on remplace le SINF6133 et le SINF6113. Donc ces modifications-là touchent la modification au programme donc on a le CPR-2 et la mise à jour du répertoire CPR-9. Voilà monsieur le président, je vais m'arrêter là. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en science infirmière et de maîtrise en science infirmière ou infirmier praticien.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer cette proposition? Appuyé par Suzanne Harrison. Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Yves Bourgeois, c'était pour appuyer. Monsieur le sénateur Lajoie d'abord.

Lajoie : Merci monsieur le président. D'emblée, j'aimerais juste souligner que ça fait deux sénats où on a des modifications importantes au niveau des sciences infirmières alors je souhaite féliciter le dynamisme de cette école pour sûr. J'ai deux questions, la première est plus procédurale. Je pense que c'est la première fois de ma courte expérience au Sénat qu'on a pas les CPR-5 concernant les modifications de programmes. Est-ce que c'est une subtilité à la procédure qu'on ne connaît pas ou est-ce que c'est une omission?

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur.

VRER : Je peux peut-être référer à Mme Castonguay sur ces questions techniques-là.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Habituellement, les dossiers qui portent sur les créations de cours, les modifications de cours et les abolitions de cours alors CPR-4, CPR-5, CPR-6 ne sont pas inclus dans le dossier parce que la décision finale pour la création, modification et abolition de cours appartient au Comité des programmes. Quand on crée le programme, à ce moment-là on a une vue d'ensemble, mais ici on est dans un autre type de procédure alors habituellement on inclut pas ces documents-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je crois que vous aviez une deuxième question?

Lajoie : Merci beaucoup. Je souhaiterais absolument pas me présenter comme expert de la collaboration avec les partenaires autochtones, mais j'ai eu une certaine expérience dans ce domaine-là alors que j'étais au gouvernement fédéral. Un des principes qu'on m'avait vraiment encouragé c'était de toujours mettre peuple autochtone, les deux majuscules peuple et autochtone en majuscules et au pluriel. C'était vraiment important pour mes partenaires à l'époque de pas être considéré comme étant des monolithes. J'observe que le titre du cours SINF6193 peuple autochtone, le a est pas en majuscule, le s est pas présent. Je serais prêt à faire une proposition de modification en ce sens, un amendement plutôt au besoin, mais je me demandais si le titre avait été considéré ou s'il devrait être considéré. Merci.

Président d'assemblée : Là je vais me permettre si vous me permettez monsieur le sénateur Lajoie, normalement première nation est avec des majuscules, mais peuple autochtone est avec des minuscules si je peux me permettre et là je serais sujet à entendre les spécialistes linguistiques. Effectivement lorsqu'on parle des premières nations, là y'a des majuscules. Et lorsqu'on dit les autochtones, là autochtone prend un majuscule, mais peuple autochtone a des minuscules.

Lajoie : J'accepte certainement votre réponse. Je souligne simplement que mes partenaires autochtones avaient eux de leur côté nonobstant les règles de français, insistaient pour que ce soit peuple autochtone les deux avec majuscules.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que vous aviez aucun débat sur la question, sur la proposition?

Lajoie : C'était plus pour même proposer un amendement pour peuple autochtone au pluriel.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que vous en faites quand même la proposition?

Lajoie : Que ce soit au pluriel, oui.

Président d'assemblée : Donc est-ce que le proposeur et l'appuyeur acceptent à l'amiable la proposition?

VRER : Oui, ça va de mon côté.

Président d'assemblée : Et l'appuyeur? Excusez-moi, j'ai oublié de demander. Le proposeur principal et l'appuyeur, j'ai pas le nom du sénateur.

VRER : C'était Suzanne Harrison.

Président d'assemblée : La sénatrice Harrison est-ce qu'elle accepte la proposition de modification?

Harrison : J'ai levé ma main.

Président d'assemblée : Pardon, je le vois maintenant, merci. Donc on va accepter comme proposition à l'amiable et donc la proposition maintenant contient la modification avec le pluriel. Est-ce qu'il y a maintenant débat sur la proposition principale? Je vois la sénatrice Albert qui a levé la main.

Albert : Merci monsieur le président. Ma remarque était pour autre chose alors si vous voulez procéder, est-ce qu'on doit voter sur cette proposition-là?

Président d'assemblée : Non puisque c'est une proposition à l'amiable.

Albert : ___ mon commentaire de tout à l'heure. Désolée. C'est simplement encore en lien puis avec la question autochtone, moi aussi je veux féliciter Suzanne puis son équipe pour tout le travail qui est consenti dans vos projets, c'est comme impressionnant. Franchement dans nos programmes c'est-à-dire puis avec tout le reste que vous avez à composer, c'est chapeau. Le commentaire que je veux faire est un commentaire qui s'adresse autant à l'École de travail social qu'en nursing qu'à tous nos programmes en vertu du plan d'action autochtone soit autochtonisation. Je vois que le cours justement autochtone est un cours optionnel puis à la maîtrise on sait que y'a moins de cours donc on se comprend, mais à titre de, puis je le mentionne comme ça puis ça rien à voir avec ce qui est proposé, mais plus en terme de comment les gens qui vont offrir les cours dans le programme vont y penser, l'importance d'ajouter des contenus autochtones en filigrane dans l'ensemble des cours pour s'assurer qu'aux termes de leur formation, les personnes qui passent à travers le cours ont des contenus autochtones qui touchent les sciences infirmières comme c'est important dans tous les programmes. J'attire juste l'attention sur le fait que éventuellement l'évaluation de nos programmes va exiger un peu cette démonstration-là donc je le dis sous toutes réserves. Mon autre question est une question qui traite, c'est à la page 9, ça concerne la page 9, je vais juste retourner à ma page 9, la question des conditions d'admission au programme. Je sais qu'il y a une réponse je veux pas dire politique, mais organisationnelle ou ça concerne détenir un baccalauréat en science infirmière d'une université reconnu ou son équivalent. Moi j'assume que les universités reconnues sont des universités canadiennes ou états-uniennes j'imagine, mais la seule question que j'avais c'était comment est-ce qu'on a prévu ou est-ce qu'il existe une passerelle pour des personnes issues de l'immigration par exemple qui détiendraient un baccalauréat en science infirmière puis qui pourraient peut-être passer par une propédeutique pour entrer dans la maîtrise pour éviter justement ce qui se passe avec les médecins entre autres qui doivent recommencer la médecine même si ils sont des sources spécialistes. Alors sous toutes réserves je pose la question parce que je sais que c'est un enjeu et ça peut être un enjeu pour notre recrutement à nous, mais c'est un enjeu aussi pour l'accueil de nouvelles personnes ou nouveaux arrivants puis ça pourrait aussi peut-être nous aider à planer nos défis de main-d'œuvre en science infirmière. Alors je le dis sous toutes réserves. Voilà.

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur Roy, est-ce que vous avez un commentaire à cet égard?

VRER : Oui, je vois que la sénatrice Harrison aimerait de parler aussi. C'est certainement quelque chose qui est sur les planches Mme Albert. On a effectivement des discussions avec Vitalité, on a différents projets, on a une passerelle comme vous savez pour les infirmières auxiliaires. On est en train de travailler, on a reçu des nouvelles récemment qu'on avait soumis un projet pour le recrutement à l'international en science infirmière puis le volet de prendre des gens qui sont formés en science infirmière à l'international puis de leur donner, je sais pas si le temps est approprié, une formation d'appoint exactement, c'est quelque chose qu'on est certainement intéressé de faire. C'est un petit peu plus complexe dans le sens que y'a les ordres professionnels qui sont impliqués dans ce genre de scénario-là, mais essentiellement oui tout à fait. On a certainement pas écarté cette idée-là. Je sais pas si Suzanne veut rajouter de l'information.

Harrison : Oui, je dirais juste que Gilles a fait allusion que faut que t'aies ton permis de pratique au Nouveau-Brunswick fait que c'est ça qu'est comme un gros obstacle à nos infirmières d'origine internationale, mais à date, ça pas arrivé encore qu'on avait une infirmière qui aurait fait son baccalauréat à l'international qui veut venir faire sa maîtrise chez-nous, mais on va définitivement avoir ouverture surtout si qu'elle répond aux autres critères aussi fait que je vois pas ça un obstacle dans l'avenir.

Albert : Merci.

Président d'assemblée : Merci madame la sénatrice Harrison, merci madame la sénatrice Albert. Madame la sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. J'ai deux questions, la première c'est à la page 4. On dit qu'on abolit le cours SINF6143, Études avancées, en utilisant la justification que c'est un cours redondant avec le SINF6163, Séminaire de recherche, et tout de suite après, on nous dit qu'on abolie le SINF6163. Donc qu'est-ce qu'est la justification pour abolir le SINF6143?

Président d'assemblée : Vice-recteur Roy.

VRER : Oui, là aussi je peux peut-être laisser Suzanne donner plus de détails, mais ce qui est arrivé je pense ici, puis faudrait je retourne à mes notes, dans la première mouture qu'on a étudiée au Comité des programmes, y'avait des cours comme j'ai mentionné qu'il voulait modifier et abolir et créer un nouveau cours fait que je me demande si c'est pas relié à ça. Je sais pas si Suzanne...

Président d'assemblée : Madame la sénatrice Harrison.

Harrison : En effet, le 6173 le contenu va être dans le 6103, Développement du savoir, c'est là où on va voir les théories en science infirmière.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

Surette : Okay, merci. Ça c'était une première petite question. La deuxième ça commence à la page 8. Premièrement, je pense qu'il y a une erreur. Quand qu'on parle des cours obligatoires, on parle du SINF6303 et on dit Recherche quantitative. Je pense que là y'est bien, mais à la page 10, on cite le même cours sous Recherche qualitative. Je pense que c'est bien Recherche quantitative.

Harrison : Quel sigle que t'as mentionné, Céline?

Surette : SINF6303. À la page 10 on l'appelle Recherche qualitative en science infirmière et à la page 8, on l'appelle Recherche quantitative et je pense que c'est bien Recherche quantitative. Fait que ça c'est une petite erreur qui aura besoin d'être modifiée, y'a une des deux places qui est pas bien, mais ma vraie question c'est à la page 8. Donc dans les cours obligatoires, on crée un nouveau cours qui s'appelle SINF6303 qui est Recherche quantitative en science infirmière et dans la liste des cours option, on a le SANTÉ6133 qui est Analyse quantitative donc ma question c'est pourquoi qu'on met pas juste le SANTÉ6133, Analyse quantitative, comme cours obligatoire au lieu de créer un nouveau cours en analyse quantitative? Puis ce commentaire-là irait pour les deux programmes parce que le cours est utilisé dans les deux programmes alors qu'on a un pour la maîtrise interdisciplinaire en santé.

Harrison : Okay, ça c'est beaucoup de sigles. Le 6303 c'est notre cours de recherche quanti qui était là avant qui il s'appelait le 6133, Méthodes de recherche, mais on avait du quanti et du quali dedans puis on servait pas également les deux. Le nouveau cours vont uniquement parler du quantitatif puis quand ça vient au cours de santé, c'est pas vraiment un cours de recherche qualitative, c'est plus au niveau de comment que tu fais les analyses de données puis là si que l'étudiant veut aller approfondir les analyses quantitatives, là il pourra prendre le cours à option, le SANTÉ6133. Donc y'a un cours de recherche théorique en quanti et y'a un cours de quali qui est plus au niveau des analyses parce qu'on a vu les approches au niveau du bacc puis là si que l'étudiant veut approfondir comment faire des analyses quantitatives, là il prendrait le cours à option. Donc dans ce monde ici, ils finissent par avoir 3 crédits en quali et 3 crédits en quanti tandis que dans le programme actuel, y'a juste 3 crédits puis c'est 1 crédit comme quali puis 2 crédits quanti.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Peut-être une question ou une remarque ici parce que c'est vrai que j'ai vu les descriptions des cours en siégeant au Comité des programmes puis on a essayé de faire des améliorations au niveau des descriptions de cours notamment de peuples autochtones et santé, y'a un petit typo qui apporte la question d'importance du pluriel pour moi qui est ici, mais je me demande si y'a pas un lieu que quand qu'on crée des cours qui touchent aux peuples autochtones de près ou de loin, je me pose la question s'il devrait pas y avoir une consultation avec des représentants des premières nations pour savoir si notre vocabulaire n'est pas inapproprié. C'est une question que je me pose et je vais poser la question différemment, est-ce que l'université va songer ou penser à inclure une consultation des aînés à ce niveau-là. Y'a du domaine pédagogique qui nous appartient, mais y'a du domaine du vocabulaire qui est important pour eux et pour nous pour être respectueux. Donc c'est ma question que j'adresse au vice-recteur peut-être.

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci beaucoup sénateur Clarisse pour cette intervention. Je dois dire que je suis d'accord avec vous, je sais pas comment le qualifier, pas que c'est délicat, mais toutes ces questions-là il faut s'assurer qu'on utilise toutes les bonnes terminologies. Puis je suis d'accord avec vous que peut-être qu'on devrait se greiller une procédure ou un processus pour ce genre de cours-là. Dans le cas particulier ici, je pense et la sénatrice Harrison pourra me corriger, c'est la professeure Anik Dubé qui l'a développé puis je pense qu'elle a effectivement consulté des personnes qui, en tout cas, peut-être que Mme Harrison peut clarifier, mais je suis 95 % sûr qu'elle a consulté dans ce cas ici.

Président d'assemblée : Madame la sénatrice Harrison.

Harrison : Oui en effet, Anik Dubé c'est son champ de recherche puis elle a beaucoup de personnes avec qui elle consulte régulièrement dans ses projets de recherche, mais aussi, moi je prévois qu'elle va avoir des gens qui vont enseigner le cours avec elle, elle va avoir beaucoup de personnes d'origine autochtone qui vont être là avec elle puis c'est la même chose pour Santé et Vieillesse, c'est Suzanne Dupuis-Blanchard qu'a la chaire de recherche en vieillissement puis elle est très d'actualité avec les tendances à ce niveau-là puis c'est moi qui fait l'autre enseignement en santé.

Clarisse : C'est pas de remettre en cause la qualité des décisions, c'était juste de réfléchir à l'échelle universitaire pour la création de futurs cours dans ces domaines, dans ces champs puisque ça s'en vient, c'est une orientation qu'on veut aller devant à juste titre, mais je pense qu'il faut le faire vraiment prudemment et avec respect.

VRER : Ce que je proposerais, c'est pas une proposition officielle monsieur le président, mais ce que j'aurais le goût de dire c'est on pourrait mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Comité des programmes justement pour voir quels types de procédures qu'on voudrait mettre en place dans ces cas-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vois qu'il y a deux autres personnes qui veulent participer au débat. Une des personnes est déjà intervenue donc normalement j'essaie de faire passer tout le monde au moins une fois donc je vais aller avec le sénateur Dako pour la prochaine intervention.

Dako : Merci monsieur le président. Ma proposition qui n'est pas une proposition formelle également a été déjà faite par Gilles Roy. On s'est même pas consulté, mais c'est ce que je voulais dire. Il faut que ça aille au Comité des programmes pour qu'ils en discutent, mais ce que je voulais rajouter très rapidement à ça c'est que faut pas qu'on perde de vue. Je comprends la problématique qu'on fait ici, mais faut pas perdre de vue qu'on est une communauté du savoir et la proposition d'améliorer les choses peut provenir de chez-nous, mais il faudra pas qu'on se mette des guillotines à chaque étape, je crois que ça peut sortir autrement. C'est vrai que la personne qui est en recherche lorsque vous voulez traverser le peuple autochtone notamment il faut une demande et une lettre d'appui de la communauté autochtone, oui ça vient, mais on est dans un milieu du savoir puis l'approche qu'on apporte là, je crois pas qu'à chaque étape il faut demander la permission, etc., mais par contre comme société on peut en discuter et c'est pour cela que je disais que j'apprécie ce que le vice-recteur a mentionné tout à l'heure pour dire que le Comité des programmes va en discuter pour voir la stratégie comment il faut procéder. Merci.

Président d'assemblée : Merci monsieur le sénateur Dako. On revient à la sénatrice Albert.

Albert : Merci monsieur le président. J'apprécie vraiment la proposition de Gilles à l'idée de savoir comment on va procéder dans ce sens-là. Je dirais que les partenaires autochtones entre autres ___ ce qu'ils nous disent « nothing about us without us ». Ça fait que si on parle de ce principe-là que ce soit dans l'intervention de contenu de cours puis ça ça pas rapport avec le programme en nursing, ça rapport avec tous nos programmes en travail social on aura le même mea culpa à faire. Donc c'est vraiment de penser on veut s'autochtoniser, on est vraiment dans une belle lancée, on a un beau plan d'action, mais il va vraiment

vraiment savoir qu'on repense nos manières de faire pour se soucier de comment on va, je dirais, s'assurer d'une manière claire de consulter pour éviter justement qu'on recolonise à travers des très bonnes intentions donc c'est un petit peu ça l'idée. Merci beaucoup pour cette suggestion-là, Gilles.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la sénatrice Albert. Je vois qui y'a pu personne qui veut participer au débat. Normalement le proposeur peut avoir le dernier mot, je ne sais pas si monsieur le vice-recteur vous avez quelque chose à ajouter?

VRER : Ça va de mon côté monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait donc on va voter sur a proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en science infirmière et de maîtrise en science infirmière infirmière ou infirmier praticien qui inclut évidemment l'amendement à l'amiable avec la modification donc pour le pluriel à peuples autochtones qui était un amendement à l'amiable On est prêt pour le vote et comme c'est la première fois que je préside avec cette façon de faire, je tiens pour acquis qu'à un moment donné on va me dire que le formulaire Forms est prêt donc je pense qu'on est prêt à passer au vote. Le vote est ouvert.

Mbarga : Excusez-moi, d'habitude le vote il vient dans la partie conversation, mais on le voit pas.

Président d'assemblée : Oui, excusez-moi. On a un petit décalage, on vous revient dans trois secondes avec le formulaire. Juste un petit mot pour préciser qu'on a quelqu'un en formation en même temps, mais le vote arrive à l'instant.

Clarisse : Le vote est arrivé depuis quelques minutes déjà je pense. En tout cas, moi j'ai voté de mon côté.

Président d'assemblée : Excusez-moi, mais moi ce n'est apparu. Je peux maintenant déclarer la fin du vote. Donc la proposition est adoptée à l'unanimité donc 35 à 0.

8.2 Abolition du Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement

8.3 Abolition du Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour, toujours monsieur le vice-recteur, abolition du certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement. Monsieur le vice-recteur Roy.

VRER : Merci beaucoup monsieur le président. Le projet qui est devant nous aujourd'hui propose l'abolition des programmes du certificat et du diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement. Il s'agit d'un projet qui a été soumis par la FESR appuyé par la Faculté des arts et sciences sociales, la Faculté des sciences de la santé et services communautaires et la formation continue. Les admissions dans ces deux programmes-là ont été suspendues en 2014 puis y'a aucun cours de sigle GÉRO qui a été offert depuis dix ans donc depuis 2012. Les 12 cours de sigle GÉRO ont été abolis par le Comité des programmes évidemment sous réserve que le Sénat abolisse les deux programmes en question. Comme le prévoit la procédure habituelle, une consultation auprès de l'ABPUM a été effectuée et un avis favorable à l'abolition des deux programmes a été émis. Y'a quand même des commentaires que je pense que ça vaut la peine de mentionner ici donc y'a des commentaires qui ont été faits en référence que le vieillissement de la population c'est une question qui est très importante pour nous puis il serait pertinent d'offrir des formations liées au vieillissement. Puis ce que j'ai compris de la part de certains commentaires, mais aussi en discutant avec différents intervenants qui travaillent en vieillissement, c'est que les formations qu'on avait, c'est-à-dire ces deux programmes-là aux cycles supérieurs ne répondaient vraiment pas aux besoins de la société puis si vous regardez dans les commentaires, vous allez voir que ça effectivement été mentionné. Ce qu'on me dit c'est que ça serait plutôt des formations type micro programmes ou autres au 1^{er} cycle qui permettraient à d'autres personnes donc une plus grande proportion de personnes qui pourraient suivre ces cours-là. Je pense que c'est quelque chose qu'on devra effectivement se pencher dessus assez rapidement donc qu'est-ce qu'on peut offrir comme formation qui serait pertinent pour la société dans cette grande thématique du vieillissement. Cela étant dit, je pense encore qu'il faut abolir ces deux programmes-là donc monsieur le président, je vais formuler deux propositions, je pense que c'est ça parce que c'est deux programmes. La première serait que le Sénat académique accepte l'abolition du certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer cette proposition? Francis LeBlanc appuie cette proposition. On va d'abord avoir un débat sur cette proposition donc le Sénat académique accepte l'abolition du certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement. Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? N'en voyant aucun, on va passer donc immédiatement au vote. Vous allez recevoir le vote Forms comme toujours. Je vous invite à voter, le vote est lancé. Le vote a pris fin et le résultat du vote 35 pour, personne contre donc adopté à l'unanimité. Monsieur le vice-recteur Roy, je crois que vous avez une deuxième proposition à faire.

VRER : Oui monsieur le président. C'est par rapport au diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement. La proposition que j'aimerais de faire c'est que le Sénat académique accepte l'abolition du diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer cette proposition? Appuyé par Francis LeBlanc. Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Dernière fois, dernière chance, est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? N'en voyant aucun donc on va passer immédiatement au vote sur cette proposition qui se lit ainsi : que le Sénat académique accepte l'abolition du diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement donc on va passer au vote. Le vote est lancé. Le vote a pris fin et le résultat est 36 en faveur, personne n'y est opposé donc encore une fois, adopté à l'unanimité.

8.4 Modification au Doctorat professionnel en psychologie

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour monsieur le vice-recteur, modification au doctorat professionnel en psychologie.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement ici, le projet consiste en grande partie à modifier les conditions d'admission notamment au niveau du contingentement. Le projet est présenté par l'École de psychologie et de la Faculté des sciences de la santé et services communautaires. Vous remarquerez que les modifications ont également été recommandées par la Faculté des études supérieures et de la recherche. Vous trouverez dans votre documentation le CPR-9 pour la modification au répertoire. Les changements sont indiqués sur ce formulaire-là donc essentiellement, les changements qui sont apportés sont premièrement la mise à jour des objectifs du programme. Dans la lettre de présentation, l'école explique que la description des objectifs du programme actuel date de la création du programme donc cette description était basée sur l'accord de reconnaissance réciproque qui était d'actualité lors de la création du programme. En réalité, il s'agit d'une actualisation qui offre une vision moderne de la formation en psychologie au Canada. L'école en profite également pour faire des petits changements afin de mieux refléter la réalité. Par exemple, il propose d'augmenter la moyenne minimale d'entrée à 3,5. Elle était à 3 ou 3,2, j'ai regardé sur le site web puis ça mettait 3,2 puisque ce programme reçoit annuellement plus de 20 demandes d'étudiantes et d'étudiants qui ont une moyenne supérieure à 3,7. Donc à 3,0, ça donne un peu des faux espoirs aux étudiantes et étudiants. On propose également d'ajouter la condition d'être parrainé par une professeure ou un professeur membre de l'assemblée de la FESR. On fait également un peu de nettoyage par exemple soumettre la demande d'admission au service d'admission au lieu du registrariat, c'est ce qui représente la vraie procédure donc on soumet les demandes au service d'admission et non pas au registrariat. On stipule également que les candidates ou candidats pourraient être appelés pour passer une entrevue. Ce qui est le cœur de la modification ça touche le contingentement. Actuellement si vous regardez au répertoire, on indique que le contingentement est de six étudiantes et étudiants par année donc de nouvelles inscriptions. Ce que l'école propose puis c'est ce qui se fait dans plusieurs autres universités, c'est que le contingentement soit flexible. En réalité dans la pratique depuis 2018, l'école en a admis un peu plus donc au lieu de six en 2018, je crois que c'est 2018-2019, on a admis huit étudiantes et étudiants puis je pense que la dernière année ou les deux dernières années, on en a admis dix donc y'a une pénurie de psychologues dans la province donc l'école tente de faire son possible pour palier à cette pénurie. Le nouveau contingentement flexible permettrait d'admettre un nombre d'étudiantes et d'étudiants selon la capacité d'accueil de l'école donc on parle ici de ressources professorales et également la capacité d'accueil dans les milieux de stage puis effectivement, on va se baser sur les besoins du milieu également. Comme mentionné, on retrouve de genre de contingentement dans plusieurs autres universités canadiennes puis ce qu'il propose ici c'est d'indiquer longtemps d'avance le nombre de places qui seront disponibles sur le site web de la faculté. Donc essentiellement, voilà les changements proposés. Monsieur le président, je désire faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au contingentement aux conditions d'admission et aux objectifs du programme de doctorat professionnel en psychologie.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer cette proposition? Appuyé par le sénateur Huppé-Gourgues. Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Moi j'ai deux questions. La première c'est concernant l'obligation que l'étudiant doit être parrainé par un professeur ou une professeure membre de l'assemblée de la FESR et je me pose la question si ça deviendra pas une barrière aux candidats ou candidates externes ne connaissant pas les professeurs puisqu'ils n'auront pas fait leur programme de 1^{er} cycle à l'Université de Moncton. Et par de facto, ça pourrait causer une égalité ou iniquité des chances d'acceptation au niveau du programme. Ma deuxième question est par rapport au fait que je suis tout à fait d'accord de laisser un contingentement fluctuant d'une année, ma connaissance du programme c'est que y'a un nombre limité de bourses pour les résidents en psychologie et que récemment, on a ajouté des bourses pour augmenter le nombre pour mieux répondre aux besoins de la population, mais est-ce qu'on devrait pas mettre un contingentement minimal et laisser le contingentement vers le haut être fluctuant selon les disponibilités financières et places de stage.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais peut-être laisser le doyen Huppé-Gourgues répondre à cette question. Notamment y'était anciennement directeur de l'École de psychologie donc il connaît le quotidien de l'école mieux que moi donc je vais lui céder la parole.

Huppé-Gourgues : Excellent, merci. Pour la première question les candidats extérieurs effectivement ça pourrait causer peut-être un préjudice, mais c'est comme ça aussi dans les autres universités. Donc nos étudiants à nous quand ils appliquent à Laval, ils ont la même condition, il faut aussi qu'ils se trouvent un superviseur avant l'entrée. C'est comme ça dans ces programmes-là. Généralement, on reçoit des demandes, chaque année on reçoit des demandes d'étudiants de l'extérieur qui nous approchent parce que dans le formulaire qu'ils ont à fournir, il faut qu'ils cochent oui j'ai contacté tel professeur ou oui il serait d'accord de m'accepter dans son labo. Fait que ça là-dessus, je pense qu'on est quand même équitable au moins pour tout le monde. Pour l'autre question de la flexibilité, bien le CNFS d'habitude quand on est passé de 6 à 8 et de 8 à 10, on a réussi avec eux à trouver du financement pour pas diminuer les bourses à l'entrée fait qu'ils ont pas diminué ces bourses-là, ils nous ont trouvés de l'argent pour qu'on puisse conserver le même montant de bourses pour que ça reste quand même assez attractif. Le contingent minimal, je comprends tout à fait l'idée. En fait déjà parce qu'on est un programme agréé, on est déjà obligé de publier nos statistiques annuelles donc c'est déjà sur le site web de l'école. Chaque année on a combien d'étudiants qui ont été admis, faut même donner un petit peu plus de statistiques question de genre, etc. etc. Contingentement minimum, je serais très très très étonné qu'on aille en bas de six dans le fond qui est déjà ce qui y'a là parce que dans le fond, les professeurs on veut avoir ces étudiants-là fait que je serais très très très étonné qu'on aille en bas de ça à moins qu'on nous coupe vraiment beaucoup beaucoup de ressources, mais même à ça au nombre de professeurs qu'on est, je serais vraiment étonné que ça cause un problème. Effectivement, c'est un bon point à soulever.

Président d'assemblée : Merci monsieur le sénateur Huppé-Gourgues. Monsieur le sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je pense que la problématique posée là est une très bonne chose. La flexibilité devrait faire partie puis tout à l'heure ils ont dit le nombre qui devrait être mis sur le site lors du recrutement, je crois que compte tenu de l'augmentation progressive qu'on a connue, je pense qu'il faudra relever quand même le nombre. C'est vrai que c'est lié à des bourses, mais c'est aussi lié à la disponibilité des profs qui peuvent encadrer des étudiants. Je crois que ces deux-là mis ensemble peut déjà donner une certaine barrière en terme de nombre lorsque la disponibilité n'est pas là ou lorsque les bourses sont pas là. Donc donner un nombre, par exemple je donne un chiffre comme ça au hasard si on dit un minimum de dix, ces dix-là sont sujets aux autres conditions que je viens d'évoquer, mais je pense que ça vaut la peine parce que lorsqu'on créait ce doctorat-là, on pensait justement au Sénat que ça allait résoudre le problème et je crois qu'on a réussi. C'était une très bonne chose d'avoir créé ce programme-là et aujourd'hui on voit les dividendes de ce programme-là et y'a plein de gens que moi je connais qui sont passés par ce programme donc ça vaut la peine. Si la demande est faite par le département, la faculté, je crois que c'est demander au Sénat d'appuyer sérieusement ce volet-là.

Président d'assemblée : Merci monsieur le sénateur Dako. Monsieur le sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Une petite remarque, peut-être la question c'est la formulation être parrainé par un superviseur présent ici ou par un professeur. Ça serait peut-être mieux de l'uniformiser à travers tous les programmes pour que ce soit plus clair pour tout le monde. Oui, les doctorants en science même au niveau de la maîtrise on demande qu'un superviseur est accepté ici. Y'a peut-être une question d'iniquité comme monsieur le recteur l'a mentionné, on connaît mieux nos étudiants qui ont fait le 1^{er} cycle ici ou le 2^e cycle ici donc ça facilite peut-être le recrutement, mais ça nous a jamais empêchés nous à la Faculté des sciences d'aller chercher des étudiants à l'extérieur. Une suggestion peut-être, je viens de voir vos statistiques, ici y'a tout de même un ou deux étudiants sur les six ou sept bon an mal an qui proviennent de l'extérieur de l'Ontario, du Manitoba ou de la Nouvelle-Écosse. Y'a peut-être lieu de réserver une bourse pour un étudiant ou une étudiante qui proviendrait hors l'Université de Moncton pour avoir une sorte de recrutement externe qui serait bénéfique pour tout le monde je pense. Donc c'est peut-être une suggestion que je ferais à l'école de dire bien tiens, si on va chercher au moins un ou deux étudiants bon an mal an qui proviennent de l'extérieur, comment on peut s'assurer d'avoir un recrutement externe.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le sénateur Huppé-Gourgues.

Huppé-Gourgues : Oui en fait je vais répondre à ça. En fait c'est ça, les bourses dont on parle en fait ils y ont tous accès. En fait, c'est une bourse de recrutement. Donc tous les étudiants qu'ils arrivent de l'Université de Moncton ou qu'ils arrivent d'une autre université vont avoir accès à cette bourse-là. En fait les dix étudiants l'ont eue cette année donc je pense qu'on crée pas trop de préjudice là-dessus. Voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci. Je suis consciente qu'habituellement je ne participe pas au débat, mais en pensant au répertoire quand on a le mot contingentement puis le mot flexibilité ensemble, y'a comme une contradiction en partant puis en relisant 2.3 la façon que c'est écrit, je me demande si ça serait pas préférable de tout simplement éliminer le mot contingentement puis on aurait qui satisfait aux exigences d'admission peut être admis sur réserve des capacités d'accueil. Alors on garde la flexibilité, mais on a pas cette opposition entre contingentement puis flexibilité parce que je pense que contingentement on le trouve dans d'autres programmes, mais ça veut dire autre chose.

VRER : Ça va de mon côté si ça va du côté de M. Huppé-Gourgues.

Huppé-Gourgues : Ça répond bien dans le fond à notre question. En fait nous autres on voyait plus le contingentement en fait pour donner le signal aux étudiants que ce n'est pas parce que vous avez les exigences minimales qu'on va vous accepter fait que c'était plus dans ce sens-là qu'on utilisait le mot contingentement, mais effectivement si ça ajoute plus de confusion, moi j'ai pas de problème. L'important c'est qu'on veut pas créer de fausses attentes auprès des étudiants, c'est surtout ça. Fait que si on préfère cette formulation-là, moi je suis correct avec ça.

Président d'assemblée : Donc je vais procéder comme tout à l'heure. Monsieur le vice-recteur Roy a confirmé que c'est un amendement à l'amiable. Je vais vérifier également avec monsieur le sénateur LeBlanc qui a appuyé la proposition.

VRER : C'était M. Huppé-Gourgues, je pense monsieur le président.

Président d'assemblée : Pardon, c'est moi qui a mal noté, merci. C'est une proposition à l'amiable donc pour ceux et celles qui sont un peu moins familiers avec les règles, tout simplement la proposition est automatiquement amendée à l'amiable en raison du proposeur et de l'appuyeur. Je vois qui y'a plus personne qui veut participer au débat.

Dako : Est-ce que c'est possible de poser une petite question de clarification?

Président d'assemblée : On va certainement vous permettre de poser votre question.

Dako : Je me mets dans la peau d'un étudiant. J'adore le terme capacité d'accueil, c'est très bien. Il vient de nous dire aussi que les étudiants ils veulent augmenter la moyenne, passer de 3.2 à 3.3 parce que la plupart ont au-delà de 3.6. Le message envoyé pour dire que peut-être l'école n'a pas la capacité à le faire et certains étudiants vont être refusés alors qu'ils ont 3.6, j'ai l'impression que le message envoyé peut créer beaucoup d'ambiguïté parce que ça veut dire que la capacité, l'école n'a pas suffisamment de capacité alors que le terme contingentement voudrait dire écoutez, on voit votre dossier, mais c'est limité à six donc vous pouvez faire votre demande, mais si on vous a pris c'est que y'a une limite, mais j'aime quand même la capacité d'accueil. Je sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. J'ai une petite peur en arrière-plan pour dire cette école je veux rentrer dedans, la capacité d'accueil n'est pas là, il n'y a pas assez de profs pour nous encadrer. Le commentaire est un peu vague, mais ___ j'ai une capacité d'accueil, mais j'ai aussi un doute qu'il ___ dans ça. Voilà, merci.

Président d'assemblée : Merci monsieur le sénateur Dako. Je vais donc céder la parole au sénateur Roy s'il a quelque chose à ajouter comme proposeur à la proposition telle qu'amendée pour l'instant.

VRER : Non, ça va de mon côté monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Donc je rappelle la proposition sur laquelle on va voter : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au contingentement aux conditions d'admission et aux objectifs du programme de doctorat professionnel en psychologie y incluant l'amendement à l'amiable. On va passer au vote. Le vote a pris fin et le résultat du vote, 34 en faveur, tout le monde est d'accord donc la proposition est adoptée à l'unanimité.

8.5 Modification au Diplôme en analyse et action communautaires

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour, modification au diplôme en analyse et action communautaires, monsieur le vice-recteur Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ce projet propose essentiellement que l'offre de ce programme soit possible à temps partiel dans nos trois campus. Présentement, le programme est offert à temps plein dans nos campus d'Edmundston et de Shippagan. Le projet est présenté par le campus d'Edmundston la formation continue et la Faculté des arts et sciences sociales donc vous avez dans votre documentation les lettres d'appui de ces instances au projet. D'après les intervenants, il y aurait une demande de la part des étudiantes et étudiants ainsi que des employeurs pour que ce programme soit offert à temps partiel donc pour présenter le dossier, vous avez le formulaire CPR pour la modification au répertoire qui est présentée à la page 5 de la documentation. On constate que la durée du programme à temps plein est de deux ans tandis que le

programme à temps partiel est d'une durée de cinq ans. On ajoute également que le programme pourrait être offert à temps partiel au campus de Moncton notamment parce que comme vous le savez, les programmes à temps partiel sont offerts par la formation continue qui est réseau. Donc monsieur le président, je désire faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte que le diplôme en analyse et action communautaires soit offert à temps partiel dans les trois campus.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer cette proposition? C'est appuyé par monsieur le sénateur Dany Benoit. Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition?

Secrétaire générale : Excusez-moi, j'ai une question. Dans le CPR-10 à 1.5, on prévoit les lieux où le programme est offert, on dit Edmundston, Shippagan et Moncton, mais est-ce que j'ai compris que c'était à temps partiel à Shippagan et Moncton et à temps complet les deux ou seulement à temps partiel?

VRER : On pourrait vérifier avec le sénateur Thibault, mais ma compréhension c'est que ça sera offert à temps complet à Shippagan et Edmundston et à temps partiel dans les trois campus.

Président d'assemblée : Monsieur le sénateur Thibault, vous confirmez?

Thibault : C'est ma compréhension oui, mais Pierrette, la sénatrice Fortin, pourrait peut-être confirmer aussi.

Président d'assemblée : Madame la sénatrice Fortin.

Fortin : Je confirme que c'est bien le cas.

Secrétaire générale : J'ai l'impression que la façon que ça sera présenté dans le répertoire il va falloir expliquer ou élaborer sur ça parce comme c'est là, la façon qu'on lit ça, c'est offert à temps complet et temps partiel tout partout.

Président d'assemblée : Okay, donc la proposition tient sujet à adapter au répertoire la réalité du temps partiel et du temps plein. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui voudrait participer au débat donc dernière chance. Sinon, monsieur le vice-recteur Roy est-ce que vous avez quelque chose à ajouter comme proposeur?

VRER : Je vois que M. Thibault aimerait d'ajouter un complément d'information.

Président d'assemblée : Monsieur le sénateur Thibault.

Thibault : Merci. C'est pas un complément d'information, mais c'est juste pour m'assurer qu'on peut partir de l'adoption de ce projet-là pour qu'ensuite au registrariat puis pour le répertoire que les modifications soient apportées dans l'esprit de ce qui a été dit, c'est bien ça?

Président d'assemblée : Exact donc c'est tout simplement une précision qui sera apportée au procès-verbal.

Thibault : Très bien, merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup donc on est prêt à passer au vote. Je vous rappelle que la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte que le diplôme en analyse et action communautaires soit offert à temps partiel dans les trois campus. On va donc passer au vote. Le vote a pris fin et le résultat du vote, tout le monde est en faveur, 36 en faveur. La proposition est adoptée à l'unanimité et je sais qu'il est 9 h 43, mais on va essayer de faire un dernier point avant la pause.

8.6 Modifications aux conditions d'admission du Baccalauréat en traduction (programme coop)

Président d'assemblée : Le prochain point, modifications aux conditions d'admission du baccalauréat en traduction (programme coop).

VRER : Merci monsieur le président. Comme vous l'avez mentionné, il s'agit de modifier les conditions d'admission pour le baccalauréat en traduction profil coop. Ce projet fait partie d'une demande plus large qui comportait des modifications au cours des programmes réguliers et coop donc ces modifications ont été adoptées par le Comité des programmes. Dans ce cas ici, il s'agit juste de se prononcer sur les conditions d'admission. Le projet est présenté par la Faculté des arts et des sciences sociales donc vous allez retrouver dans votre documentation le CPR-10 pour la modification au répertoire. Les changements sont surlignés en jaune à la page identifiée par le numéro 49 dans le bas de la page. Tout de suite ce qui est au répertoire c'est que les étudiantes et étudiants doivent faire la demande à la fin de la première année alors je pense que c'est la pratique commune dans tous nos programmes coop; je m'aventure peut-être en disant tous nos programmes coop, mais je dirais dans la grande majorité nos programmes coop que cette sélection-là se fait au début de la 2^e année donc dès la rentrée en septembre. Il s'agit juste ici de changer le libellé pour que ça

reflète la réalité. Le deuxième changement consiste la note minimale dans les cours de sigle FRAN et TRAD. Présentement, la note minimale requise est de B- et on désire changer cette note à C+. Donc voilà monsieur le président, je désire faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en traduction programme coop.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer cette proposition? Appuyé par monsieur le sénateur Thibault. Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Dernière chance, est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Madame la sénatrice Surette.

Surette : Oui, je l'ai fait juste à temps. Merci monsieur le président. J'ai juste une question plus générale sur les programmes coop. Est-ce que c'est toujours cette même moyenne-là qui est exigée pour les admissions dans les programmes coop parce que c'est pas clair pour moi dans nos programmes qu'est-ce que c'est, ça semble avoir diminué à 2.5 donc je suis juste curieuse de savoir si c'est uniforme pour les programmes coop.

VRER : C'est une bonne question Mme Surette. Malheureusement j'ai pas la réponse séance tenante, mais je peux certainement la trouver. Je pense justement j'allais peut-être demander à Mme Wheaton si elle avait la réponse, j'ai vu qu'elle a levé sa main.

Président d'assemblée : Madame la registraire.

Wheaton : Merci. Dans la majorité des programmes, c'est en effet la moyenne de 2,5 qui est demandée pour l'admission dans les programmes coop.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Donc on est maintenant prêt à passer au vote sur la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en traduction programme coop. On va passer au vote. Le vote a pris fin et le résultat du vote 33 en faveur, une personne a voté contre donc c'est adopté. On va maintenant prendre notre pause d'une dizaine de minutes donc de retour à 10 h pile. Merci.

PAUSE

8.7 Modification aux exigences particulières d'admission de la Maîtrise ès sciences (biologie)

Président d'assemblée : Il est 10 h donc on va reprendre la réunion. On va donner 15-20 secondes à tout le monde pour avoir chance de reprendre leur place. Le prochain point à l'ordre du jour, modification aux exigences particulières d'admission de la maîtrise ès sciences biologie donc monsieur le vice-recteur Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement ici, il s'agit de modifier les conditions d'admission à la maîtrise de science en biologie. Également ici, c'est des modifications qui suivent le processus d'évaluation de programme. C'est un projet qui est présenté par la Faculté des sciences suivant une recommandation du Département de biologie. Vous remarquerez également que ces modifications sont recommandées par la FESR. Dans le fond, c'est un projet qui touche l'ensemble du programme, mais des parties qui touchent les cours ont été adoptées au Comité des programmes au mois d'avril donc ce qui relève du Sénat ici c'est les conditions particulières d'admission au programme donc nous pourrions adopter ces changements aujourd'hui. Vous allez constater que c'est un peu comme le programme de la maîtrise des sciences appliquées qu'on a traité au dernier Sénat donc au mois de mars. Nos plus anciens programmes d'études supérieures avaient quand même une série de règlements particuliers assez complète, mais au fil des années, ces règlements-là ont été inclus dans les règlements généraux des programmes de cycles supérieurs. L'information est répétée à deux endroits dans plusieurs cas donc ici il s'agit de nettoyer un peu les règlements particuliers dans le sens qu'on veut enlever ce qui est déjà dans les règlements généraux. Vous allez voir exactement tout ce nettoyage-là si vous regardez le CPR-9 pour la mise à jour du répertoire donc à la page 6. Le cœur de la demande consiste l'ajout d'une section qui indique que toute étudiante ou tout étudiant demandant l'admission au programme de maîtrise doit inclure au moment du dépôt de son dossier une lettre d'appui de sa directrice ou son directeur de thèse proposé. Donc voilà, je termine là monsieur le président et j'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences particulières du programme de maîtrise ès science biologie.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer cette proposition? Appuyé par monsieur le sénateur Clarisse. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui aimerait débattre de cette proposition? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui aimerait débattre de cette proposition? Dernière chance, est-ce qu'il y a quelqu'un qui aimerait débattre de cette proposition? Ne voyant aucun débat, on va passer au vote sur la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences particulières du programme de maîtrise ès science biologie. On passe au vote. Et le résultat du vote tout le monde est en faveur, 36 votes en faveur donc la proposition est adoptée à l'unanimité.

8.8 Modification de la durée du Doctorat en psychologie (Ph. D.)

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour, modification de la durée du doctorat en psychologie, le Ph. D., monsieur le vice-recteur Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement ici, il s'agit de faire une modification à la durée du programme de doctorat en psychologie. Dans le fond, cette demande découle d'une demande de la CESPM qui indique que toutes les conditions relatives à l'approbation du programme si l'université acceptait de faire passer la durée du programme de trois à quatre ans d'ici le 31 août 2022. L'école précise que la durée moyenne actuelle des études au doctorat en psychologie est de 4,3 années donc c'est vraiment un changement qui va dans le sens de la réalité donc c'est la réalité de nos étudiantes et étudiants qui font leur programme en quatre ans puis je pense que c'est la norme dans la plupart des programmes de doctorat également. Vous verrez dans la correspondance les résolutions en ce sens ont été faites électroniquement parce qu'on a reçu la lettre ou le courriel de la CESPM assez tardivement. Les votes ont été faits électroniquement par le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, le Conseil de la FESR puis le Comité des programmes. Dans la correspondance, dans la documentation, vous allez voir également que y'a une autre demande de changement qui touche les cours du programme donc cette partie-là de la demande sera traitée à la prochaine réunion du CPR qui aura lieu au mois de juin ce qui permettrait si ils sont adoptés la mise à jour du répertoire ou du programme pour le 1^{er} juillet. Vraiment ce qui nous touche spécifiquement c'est la durée du programme. Donc au CPR-9 à la section 1.4, on voit que la durée du programme est de quatre ans donc 48 mois. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte que la durée du programme du doctorat en psychologie donc le Ph. D. passe de trois à quatre années suivant la recommandation de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes. Voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer cette proposition? Appuyé par le sénateur Huppé-Gourgues. Est-ce qu'il y a débat sur cette proposition? Monsieur le sénateur Lajoie.

Lajoie : Merci. Alors juste rapidement, je pense que j'aimerais souligner que c'est un beau succès qu'on soit là aujourd'hui. Vraiment ça pris une réunion spéciale de l'école, de la faculté, de la FESR et du Comité des programmes fait que ça témoigne vraiment de la bonne volonté à toutes les instances. Par contre, c'est aussi un beau cas de ___ sur la bureaucratie à l'université. Je me souviens qu'une des priorités de monsieur le recteur était de rationaliser la bureaucratie et je pense qu'ici on a un bel exemple. Quand qu'on a commencé à annoncer à nos instances supérieures qu'on voulait changer un trois pour un quatre en cinq mois, on nous a dits que c'était impossible. Je dis pas que c'était peut-être pas, alors c'est un peu à la blague, mais c'est là où on en est puis visiblement ça été possible avec l'excellente volonté de tout le monde impliqué fait que c'est génial et c'est un beau succès dans ce sens-là. Par contre, peut-être qu'il y aurait lieu de réfléchir à un processus bureaucratique dans lequel des modifications simples comme ça pourraient être faites par défaut électroniquement ou quelque chose comme ça. C'est tout ce que je souhaitais souligner. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci monsieur le sénateur Lajoie. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui aimeraient intervenir sur cette proposition? Dernière chance, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui aimeraient intervenir sur cette proposition? Madame la sénatrice Albert.

Albert : Merci. J'aimerais simplement plutôt réagir aux commentaires du sénateur Lajoie dans le sens où je suis d'accord avec lui que y'a des occasions justement où ça devrait être facilité comme des changements aussi mineurs que ceux-là. Je réitère par contre que bien qu'il faille qu'on revoit les processus pour les rendre moins lourds que y'a quand même certains dossiers qui doivent passer dans le collimateur je dirais à cause de l'importance des enjeux qu'ils détiennent ça fait que je veux simplement dire que moi je peux pas être plus d'accord avec ça. Je pense que c'est une question de voir qu'est-ce qui peut être fait de manière accélérée puis qu'est-ce qui pourrait être fait dans les règles de l'heure tout en pensant à nos règles de l'heure pour les rendre plus viables je dirais et rendre les processus moins douze travaux d'Astérix. Alors voilà, je voulais souligner ça parce que je trouve que c'est vraiment important. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le vice-recteur à titre de proposeur, vous avez droit à un mot de la fin.

VRER : Non, ça va de mon côté puis je prends bonne note des commentaires qui ont été faits.

Président d'assemblée : On va maintenant passer au vote sur la proposition suivante : que le Sénat académique accepte que la durée du programme de doctorat en psychologie Ph. D. passe de trois à quatre années suivant la recommandation de la CESPM, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes. On va passer au vote. Le vote a pris fin et le résultat du vote tout le monde est en faveur, 34 en faveur donc la proposition est adoptée à l'unanimité.

8.9 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Y'a un dernier point qui concerne le Comité des programmes, c'est un point d'information qui concerne les résolutions transmises. Donc pour information, monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez dans le document toutes les autres résolutions qui ont été prises par le CPR notamment ce qui concerne l'adoption, l'abolition, modification de cours et ainsi de suite donc vous pouvez consulter la liste qui est donnée.

9. Rapport du Comité conjoint de la planification

9.1 Création du Baccalauréat en éducation primaire (à temps partiel et à distance)

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On va passer au prochain point à l'ordre du jour, le rapport du Comité conjoint de la planification. Avant de céder la parole au vice-recteur Roy, j'aimerais préciser qu'on vient d'ajouter sur Dili Trust une lettre de consultation de l'ABPUM au sujet de la création d'un baccalauréat en éducation primaire à temps partiel et à distance donc je vous invite si vous voulez consulter ce document-là. Y'a eu une certaine difficulté technique à l'ajouter ce matin donc il vient toute juste d'être ajouté et je vois que la sénatrice Albert a levé la main d'ailleurs.

Albert : J'ai pas eu le temps de vérifier parce que ça vient juste de se faire, s'il s'agit bien de la lettre dans le cas de la consultation de l'ABPUM, moi j'aurais une proposition à faire parce que c'est pas que y'a eu un problème technique, c'est qu'on l'a complété ce matin parce qu'on a eu pas beaucoup de temps pour vrai faire; on va faire une parenthèse à cette histoire-là. Ce que je suggérerais par contre c'est plutôt que simplement aller en diagonale maintenant puisqu'on a d'autres points à l'ordre du jour, est-ce qu'on pourrait reporter ce point-là après l'heure du dîner puis comme ça, on pourrait procéder aux autres points à l'ordre du jour puis revenir vers ça après le dîner? C'est une proposition.

Président d'assemblée : J'ai d'abord vu que c'est le dossier du vice-recteur Roy, est-ce que vous avez un commentaire à cet égard de donner chance à tout le monde de faire la lecture et après je demanderai à l'assemblée?

VRER : Il nous reste une heure et quart, je comprends que les gens auraient peut-être aimé prendre connaissance de la lettre.

Président d'assemblée : Pendant que vous réfléchissez, je vais céder la parole à madame la sénatrice Surette.

Surette : Merci. Moi je vois pas la lettre encore sur mon Dili Trust fait que j'y ai même pas accès. Je sais pas si c'est vrai pour d'autres, peut-être qu'il faudrait que je quitte et que je revienne. Pour moi ça cause problème que j'ai pas cette information-là pour le débat.

Président d'assemblée : Madame la sénatrice Gaudet.

Gaudet : Merci Pourquoi pas prendre quelques minutes parce que dans le fond, faudra prendre des minutes pour aller le lire. Est-ce qu'on peut le mettre sur l'écran? Est-ce qu'on peut prendre, je sais pas moi, cinq minutes pour lire la lettre et ensuite on reviendra dans le débat avec cette lettre-là?

Président d'assemblée : Donc ça serait un point à l'amiable sans avoir à modifier l'ordre du jour. Est-ce que ça vous conviendrait madame la sénatrice Albert?

Albert : Oui, un ou l'autre. Je pense l'idée c'est juste de prendre le temps de la lire.

Président d'assemblée : Monsieur le sénateur Thibault.

Thibault : Je viens juste, monsieur le président, de déposer la lettre dans le fil de clavardage.

Président d'assemblée : Parfait. Donc je vais d'autorité à moins que monsieur le vice-recteur, je vais d'autorité donner deux minutes à tout le monde pour aller lire la lettre.

Albert : Jean-François, je l'ai pas dans le clavardage.

Président d'assemblée : Moi non plus.

Thibault : Oops, okay.

Clarisse : J'allais suggérer sinon la secrétaire générale si elle pouvait l'envoyer aux membres du Sénat par courriel.

VRER : Il faut simplement télécharger l'ordre du jour une deuxième fois et vous allez voir la lettre. Sur Dili Trust si vous reculez et vous revenez, vous allez voir la lettre.

Président d'assemblée : Et bien le temps que vous cherchez la lettre, je vais me permettre d'en faire la lecture pendant les deux prochaines minutes. C'est assez court, l'objet c'est consultation au sujet de la création d'un baccalauréat en éducation primaire à temps partiel et à distance. Madame la secrétaire générale, par la présente nous apportons un avis quant à la création d'un baccalauréat en éducation primaire à temps partiel et à distance à l'Université de Moncton. Après une consultation auprès des membres de l'ABPUM pour solliciter leur avis à ce sujet, les membres répondants émettent des avis différents. Certains membres pensent qu'en considérant la pénurie du personnel enseignant au Nouveau-Brunswick, il est intéressant pour le personnel d'être présent en salle de classe, mais ne possédant pas de diplôme en enseignement, d'avoir la possibilité de participer à ce programme ponctuel à temps partiel. Ce dernier, ce programme leur permettrait de consolider leurs acquis et leurs compétences en complétant un baccalauréat tout en continuant à enseigner. Il est cependant à noter que la livraison de cours à distance durant la pandémie bien qu'elle ait été une solution nécessaire dans les circonstances, a généré bien des enjeux au plan de l'enseignement et les apprentissages entre autres. La multiplication de programmes en ligne est un élément inquiétant qui vient changer la nature de notre université qui se veut humaine et cela vient nuire non seulement à la qualité de l'enseignement, mais aussi à la vie universitaire et surtout à l'expérience étudiante. L'ABPUM tient en ce sens à éveiller l'attention de toutes et de tous aux risques liés à la livraison de programmes en ligne. L'ABPUM vous remercie d'avoir consulté ses membres sur l'abolition de ce programme, mais tient à rappeler qu'une consultation pour qu'elle soit digne de ce nom doit assurer aux personnes consultées un temps raisonnable d'y participer outre que le trop court délai, le contexte de la période d'examens et de fin de semestre d'hiver a affecté la contribution de nos membres à cette consultation pourtant bien importante. Veuillez agréer, madame la secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs et c'est signé présidente, Malaïka Bacon-Dussault. Vous avez la lettre devant vous maintenant et je vais céder la parole au vice-recteur qui va maintenant nous entretenir au point 9 sur le rapport du Comité conjoint de la planification.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais faire un petit peu différent qu'à l'habitude donc je vais demander à Michel, j'ai une présentation PowerPoint qu'on va utiliser pour peut-être mieux expliquer le contexte et le programme. Donc Michel, si tu pouvais afficher le PowerPoint, j'ai des petits problèmes d'écran ce matin donc j'ai pensé pour éviter des problèmes, je demanderais à Michel de le faire. Parfait, merci. De façon générale, je pense que je vais présenter le contexte de cette demande, y'a quand même un contexte assez particulier. Présenter l'historique, les règlements, la certification des maîtres, le programme qui est proposé donc je vais le présenter, la question des conditions d'admission, le concept de cohorte et je vais comparer le programme proposé avec d'autres programmes B. Éd. primaire qui sont offerts ailleurs au Canada. La présentation est largement basée sur la présentation que la doyenne Cormier avait faite au Comité des programmes donc je vais déjà citer la source de la plupart de l'information qui est dans la présentation. Pour le contexte, essentiellement ce projet découle d'une demande qu'on a reçue du Ministère de l'éducation et du développement de la petite enfance. Comme vous le savez, je pense qu'on en parle régulièrement au Sénat et à d'autres instances ou dans les journaux, dans les nouvelles vous l'entendez régulièrement qu'on passe à travers une phase où y'a une importante pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans le système scolaire au Nouveau-Brunswick. Présentement, y'a plusieurs personnes dans les écoles qui ont des baccalauréats dans des disciplines enseignables, ça peut être dans les sciences, en géographie, en histoire, peu importe, mais ces personnes-là n'ont pas de formation en éducation. C'est des gens qui sont à l'emploi du ministère dans les districts scolaires francophones de la province. Le ministère leur émet des certificats d'enseignement provisoire IV donc essentiellement, c'est des postes temporaires, y'en a qui font de la suppléance donc c'est pas des personnes qui ont des contrats réguliers. Marianne pourra me corriger en cours de route si je dis des choses qui sont pas tout à fait vraies, mais y'ont pas accès au certificat V que la plupart des enseignantes et enseignants en bonne et due forme ont dans les salles de classe dans la province. Ce programme spécial vise donc ces personnes-là. Cette formation qui est proposée pourra leur permettre d'avoir une pleine certification et accéder à des postes réguliers dans le système scolaire au Nouveau-Brunswick. Vraiment c'est un projet qui a une initiative qui va permettre de contrer la pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick. Comme mentionné, c'est un projet qui est ponctuel donc qui a une durée de vie limitée pour l'instant du moins. Un peu d'historique, en 2019, le fédéral a constaté qu'il y avait effectivement une pénurie importante en éducation, je pense c'était dans l'ensemble du pays, puis ont notamment mis un programme de financement spécial pour des projets pour contrer ou palier à cette pénurie-là. En 2020 en fait, le ministère avait fait une première demande en 2019 qui avait été refusée par le fédéral, en 2020, ils ont fait une deuxième demande de financement puis ce financement-là a été confirmé en 2021. Suivant la réception de cette subvention, le ministère a approché notre Faculté des sciences de l'éducation puis la formation continue pour voir si on pouvait faire une entente pour donner de la formation nécessaire pour ces personnes qui sont déjà dans le système scolaire au Nouveau-Brunswick. Initialement, le projet touchait l'offre de notre programme « post-bacc » donc c'est un programme existant. Le B. Éd. de deux ans qu'on a actuellement qui est offert à temps plein à l'Université de Moncton, l'idée c'était d'offrir ce programme-là à distance et à temps partiel avec une première cohorte en 2021. À l'été 2021, le ministère a exprimé son intérêt sur une formation plutôt axée sur le primaire. Notre programme de deux ans existant est axé sur le secondaire. La raison qu'ils ont évoqué ce souhait-là c'est que la pénurie était plus marquée au niveau du primaire. Ce qu'on a fait l'été dernier faute de temps, on a pris la décision d'inscrire cette première cohorte

dans le programme existant donc ils sont inscrits dans le programme existant puis on a décidé de développer en parallèle un nouveau programme qui satisferait mieux les besoins de la province. Au courant de cette année, ce nouveau programme a suivi les étapes donc il a été développé, il a été adopté par le HUARD, le Conseil de Faculté de science de l'éducation, le Conseil de la formation continue, le Comité des programmes et tout dernièrement, le Comité conjoint de la planification. Les cours que les étudiants suivent jusqu'à présent, ce sont des cours qui sont offerts dans le programme actuel et dans le programme proposé. On s'était dit que dans l'éventualité que le nouveau programme ne serait pas prêt ou pas adopté, qu'il pourrait toujours rester dans le programme existant. C'est certainement pas la solution idéale parce que le besoin était plutôt au niveau du primaire. Avec l'adoption du nouveau programme, les étudiantes et étudiants seraient transférés dans le nouveau programme. Dans l'entente originale c'était pour une cohorte, mais le ministère a déjà indiqué qu'il aimerait en avoir une deuxième puis je pense qu'au niveau de la faculté et de l'HUARD, l'idée ici c'était d'offrir deux cohortes dont une en septembre 21 et une deuxième en septembre 22. Parler un petit peu du contexte, comme j'ai mentionné en entrée de jeu, les enseignantes et les enseignants qui sont dans le système scolaire doivent être brevetés, ils doivent être certifiés pour être en salle de classe. Pour le volet éducation de la formation, c'est certain que y'a le volet disciplinaire, mais pour le volet éducation, je vais peut-être parler du volet disciplinaire pour commencer. Les enseignantes et enseignants doivent avoir une ou deux disciplines enseignables donc dans le cas si y'ont juste une discipline, c'est un minimum de 30 crédits qu'ils doivent avoir. Si c'est deux disciplines, c'est 24 crédits dans une et 18 dans l'autre. Ça c'est dans la formation disciplinaire. Pour la formation en éducation, ils doivent avoir un minimum de 60 crédits puis là-dedans, il doit y avoir 15 crédits ou 15 semaines de stage. C'est ça les règles. Les personnes doivent également avoir des cours dans chacune des disciplines suivantes donc français, mathématiques, sciences, sciences humaines, art, musique, santé et éducation physique. Ces cours-là peuvent être de sigle disciplinaire, mais ils peuvent également être de sigle ÉDUC ou EDDP donc ça pourrait être comme par exemple des didactiques ici. Le programme qui est proposé comme mentionné, c'est un programme qui est ponctuel donc c'est un programme qui ne sera offert que pour deux cohortes à moins qu'il y aurait une entente entre l'université puis le ministère pour le poursuivre éventuellement. Les admissions se font via la formation continue et la Faculté des sciences de l'éducation. Les inscriptions se font sur les trois campus donc formation continue et réseau donc on peut s'inscrire sur n'importe quel des trois campus. La durée est de trois ans et demi puis le programme est composé de 61 crédits de formation. Ce sont des cours qui existent déjà donc on parle pas ici de créer de nouveaux cours, c'est vraiment des cours existants puis ce sont des cours qui sont offerts notamment dans notre B.A.-B. Éd. primaire donc vous avez la liste dans les documents. Le trajet qui est suivi c'est deux cours par session incluant session printemps-été. Six cours par année universitaire donc puisque ces gens-là sont en salle de classe, les cours sont effectués après les heures de classe. C'est des cours qui sont médiatisés donc Marianne ou Dany pourront me corriger, mais y'a du contenu donc y'a du matériel qui est préparé qui est médiatisé, mais évidemment y'a un professeur ou une professeure qui fait les séances de cours avec les étudiantes et les étudiants. Y'a deux stages dans le programme, le premier c'est un stage de quatre semaines fin de 3^e année puis le deuxième c'est quatre mois à la fin du programme puis vous avez noté dans la correspondance suivant le Comité des programmes, le Comité des programmes se demandait si des reconnaissances d'acquis seraient possibles par rapport à les stages puis la réponse de la faculté je pense est très convenable, c'est que c'est sûr que y'a des étudiants qui sont en salle de classe qui donnent les cours donc ça serait peut-être de faire des spot checks, faire des évaluations puis c'est sûr que ça serait peut-être moins lourd typiquement qui est donné dans nos stages habituels. Faut comprendre aussi que y'en a qui font de la suppléance donc ils sont peut-être moins en train d'enseigner des matières dans les salles de classe donc y'a tout ça à voir et c'est pour ça qu'on maintient les deux stages. À la page 18 du document, vous allez trouver la liste des cours, ce sont 61 crédits de cours, c'est des cours obligatoires puis dans les formulaires CPR, vous avez vu que y'a certaines modifications qui sont apportées au cours pour ce programme spécifique ici. Faut pas oublier que les cours sont offerts également à temps complet dans le programme régulier donc on a rajouté certaines modalités par rapport au mode B. Éd. primaire donc on a marqué par exemple pour la méthode de prestation du cours, on a mis dans la section autre on a mis par Internet. Vous allez constater également que les objectifs ont été ajoutés, mais ceci c'est comme dans n'importe quel autre programme qu'on a vus les dernières années. Typiquement, les objectifs n'étaient pas au système donc ce qui a été rajouté c'est vraiment rien de nouveau, c'est les objectifs qui sont utilisés depuis plusieurs années dans nos cours en éducation donc c'est pas nouveau. J'aimerais de faire un petit rappel ici. Je pense c'était en octobre dernier à notre réunion du Sénat, on avait adopté les recommandations qui suivaient le processus d'évaluation des programmes. Notamment, y'avait la question du B. Éd. post-bacc donc on voulait passer de deux ans à 12 mois un peu comme qu'il se fait à UNB, à St-Thomas et à UPEI. Il faut voir ce projet ici un peu dans ce contexte-là également. Y'en a qui pourraient dire on pourrait offrir ce programme-là de façon normale, mais faut réaliser que le programme de deux ans va changer dans les prochaines années également donc si le programme de deux ans change puis que la faculté décide qu'ils veulent peut-être, puis ça je devance ça, la faculté pourra se pencher sur la question s'ils veulent offrir un post-bacc, un B. Éd. de 12 mois avec une option en primaire puis une option en secondaire donc toutes ces questions-là devront être étudiées éventuellement, mais ça va avoir un impact sur ce programme ici. C'est une autre raison qu'on a des cohortes limitées. Je crois que c'est important de parler de conditions d'admission. C'est pas un programme qui est offert à tout le monde donc on doit détenir un baccalauréat canadien ou un diplôme équivalent puis ce baccalauréat-là doit contenir, doit comprendre des matières enseignées dans les écoles du Nouveau-Brunswick ce qu'on appelle des matières enseignables pour qu'ils puissent devenir ou puissent être certifiés par le ministère. Ceci oubliez pas c'est un projet en collaboration avec le ministère donc le ministère regarde le dossier de la personne puis il se penche à savoir si ces

personnes-là ont ce qu'il faut en terme de matières enseignables. Ils doivent détenir le certificat d'enseignement provisoire IV donc délivré par le Bureau de la certification des maîtres du Nouveau-Brunswick et éventuellement être admissibles au certificat d'enseignement V. Ils doivent être à l'embauche donc employé d'un district scolaire francophone du Nouveau-Brunswick puis ils doivent avoir obtenu une moyenne minimale de 2,3 dans leur premier baccalauréat ou dans un diplôme équivalent. Le concept de cohorte comme mentionné pour l'instant, on vise deux cohortes, une en 2021, une deuxième en 2022 puis il est entendu ici qu'avant d'offrir une troisième cohorte, faudrait que les instances se penchent dessus notamment le HUARD en éducation pour voir qu'est-ce qu'on veut faire. Les caractéristiques, les cohortes sont entre 15 et 35 personnes. Les cours sont mis à l'horaire par la formation continue et ils sont réservés spécifiquement aux membres de la cohorte. Ce sont comme mentionné tout à l'heure des cours en ligne après les heures normales de travail puis les professeurs c'est soit des professeurs réguliers des trois campus qui sont en surcharge ou ça peut être dans certains cas des chargés de cours. Pour terminer, j'aimerais peut-être juste faire une petite comparaison entre différents programmes. La faculté a quand même regardé ce qui se faisait ailleurs pour le primaire donc y'a 14 programmes de 60 crédits dans la vérification que la faculté a faite. La plupart sont en présentiel et à temps plein sont à durée variable donc j'ai mentionné UNB, St-Thomas, UPEI. Y'a également Crandall ici à Moncton qui l'offre sur deux ans, mais peut-être en terme de comparaison plus directe avec ce que nous proposons ici, c'est que l'Université d'Ottawa suivant une demande de leur ministère d'éducation qui sont un peu dans le même contexte que nous dans le contexte d'une pénurie, y'ont monté un programme à distance à temps partiel de trois ans qui est composé de 18 cours et deux stages de huit semaines. Dans leur cas, y'ont pas de cours préalables requis puis les candidates et candidats sont pas obligés d'être à l'embauche d'un district scolaire contrairement à notre cas, notre entente avec le ministère c'est que ce sont des gens qui sont sur place dans nos écoles. En résumé, c'est un projet de création d'un programme ponctuel de baccalauréat en éducation primaire à temps partiel et à distance. On vise ici vraiment à répondre aux besoins du milieu. À chaque fois qu'on rencontre le ministère, il cherche à trouver des solutions à la pénurie donc ce programme va dans ce sens-là. Deux cohortes, une admise en septembre et une potentielle pour septembre 22 dans le nouveau programme évidemment. J'ai mentionné tout à l'heure qu'il y aurait une évaluation obligatoire de la demande d'offre du programme par le HUARD avant l'approbation d'une troisième cohorte. Voilà, je vais m'arrêter là et j'aimerais de mettre sur la table la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création du baccalauréat en éducation primaire à temps partiel et à distance. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voulait appuyer? Je présumais que la sénatrice Cormier serait prête à appuyer cette proposition donc comme la proposition a été dûment appuyée, on va passer immédiatement au débat. D'abord, madame la sénatrice invitée Gaudet.

Gaudet : Merci beaucoup. Je trouve c'est une très bonne initiative et je comprends très bien le contexte de cette demande-là. Évidemment on le sait, je pense que tout le monde connaît la situation dans les écoles. J'ai une question d'ordre plus générale à l'effet où je sais que l'argent vient de Patrimoine canadien, je sais que c'est le Ministère de l'éducation, c'est une collaboration avec le Ministère de l'éducation, mais je sais également provenant de cette faculté-là que dans les années précédentes, j'imagine c'est encore le cas, souvent nos étudiantes et nos étudiants sont sollicités pour aller ailleurs dans la francophonie et cet argent nous est fourni par Patrimoine canadien. Je me demandais, je ne sais pas si c'est à court, à moyen ou à long terme, qu'est-ce qui arrive si on a des étudiants des autres provinces de la francophonie qui veulent parce qu'on est une université. On est pas là pour juste répondre à des besoins d'une province alors je me suis dit comment on va concilier je dirais tous ces défis qu'on a parce que je suis très consciente dans les autres provinces qu'ils vivent cette même difficulté-là. L'Ontario a probablement mis un programme comme vous dites avec l'Université d'Ottawa, mais les autres provinces souvent y'ont pas de programme francophone alors moi j'aimerais ça d'entendre voir à moyen ou à long terme si on a l'intention de répondre à cette pénurie ou encore parce qu'on le fait avec le doctorat. Alors je ne sais pas, j'aimerais ça d'entendre soit la doyenne ou M. Roy, le vice-recteur.

VRER : Je vais refilez la question à la sénatrice Cormier qui connaît le dossier plus que moi. En tout cas, j'aimerais juste vous dire en passant que j'apprécie votre commentaire puis je pense que c'est quelque chose qu'on devra essentiellement se pencher dessus. Donc Marianne.

Cormier : Merci sénatrice Gaudet pour la question et c'est une question tout à fait pertinente et oui, vous avez raison que l'argent vient du fédéral et qu'il y a pénurie partout à travers le Canada en contexte minoritaire francophone et aussi en immersion française. Je dirais qu'on est à l'époque du projet quasiment pilote pour tout ceci parce que d'abord on a pas de post-baccalauréat en éducation primaire à la faculté tout de suite ça fait que ça c'est déjà un pas vers ce baccalauréat-là. Ensuite bien dans le cadre de l'entente avec le ministère, c'était vraiment pour réagir à la pénurie locale parce qu'on sait aussi que nos finissants se font solliciter fortement par les autres provinces donc on en a beaucoup qui se font embaucher au mois de décembre de leur cinquième année de leur bacc combiné déjà pour aller dans l'ouest donc l'initiative était vraiment avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour essayer de répondre à nos besoins et c'est une demande qui est très très intéressante dans le sens que souvent nos finissants sont pas intéressés d'aller dans les régions, mais dans les régions, ils sont des personnes qui ont des baccalauréats, mais qui sont pas certifiés qui travaillent dans les écoles. Donc ce programme ici leur permet de faire cette formation-là à partir de la région donc ça démocratise un peu l'accès aussi puis ça aide beaucoup aux régions. C'est presque une

initiative autant pour les régions que pour la pénurie qui est plus large. Ça fait que juste pour continuer c'est un projet pilote. Éventuellement, on verra où est-ce que ça nous amène et faut pas oublier non plus que l'éducation est de compétence provinciale fait qu'on a tendance à avoir surtout des étudiants du Nouveau-Brunswick à la faculté. On en a certainement d'autres provinces qui viennent ici et qui sont très satisfaits surtout de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, mais on en a de l'Ontario, de l'Alberta, de la Saskatchewan donc c'est certainement une possibilité pour l'avenir.

Gaudet : Est-ce que je peux demander une deuxième question, j'allais l'ajouter.

Président d'assemblée : Allez-y.

Gaudet : Monsieur le président merci. La deuxième question c'est la reconnaissance des acquis. Je ne sais pas, est-ce qu'on a à la faculté, peut-être que c'est nouveau, ça fait déjà plusieurs années que je suis partie, des modalités genre de formulaire qui dirige l'évaluation des dossiers où est-ce que ça se fait, vous avez dit que ça va se faire cas par cas. Est-ce qu'il y a quelque chose de normalisé parce que moi je trouve que c'est parfois inéquitable; j'ai eu à le faire à des moments donnés moi aussi puis je me demandais si on avait avancé dans ce domaine-là pour essayer d'encadrer les gens qui font de la reconnaissance des acquis.

Président d'assemblée : Merci. Madame la secrétaire Cormier.

Cormier : À la faculté dans le cas de ce programme ici, je vais me limiter à ce programme ici, ce sont des personnes qui ont un bacc dans une autre discipline que la celle de l'éducation donc y'a pas de reconnaissance d'acquis à demander pour les cours comme tels. Les cours en éducation y'en aura pas parce que ça arrive avec un bacc, avec une majeure en histoire puis une mineure en géo par exemple ou avec d'autres disciplines enseignables. Donc c'est un bacc qui a seulement des cours en éducation ça fait que y'a pas besoin de penser aux reconnaissances des acquis dans cette situation-là. La reconnaissance des acquis c'est pour le stage ÉDUC5812 qui est un stage de quatre semaines qui se fait à la fin de la 3^e année. C'est un stage d'exploration du milieu scolaire et c'est un stage de prise en charge du milieu scolaire. On s'entend que s'ils sont déjà à l'embauche et qu'ils sont titulaires d'une classe au primaire, le volet exploration du milieu scolaire on pourrait reconnaître cet élément-là assez rapidement et assez facilement. Pour la prise en charge, on va établir une manière équitable justement d'aller vérifier pour ceux qui en feraient la demande de vérifier cette reconnaissance des acquis et il faudra parler aux employeurs aussi parce que dans l'entente, les employeurs vont encadrer ces personnes-là qui sont dans des salles de classe et qui ne sont pas formés en éducation donc on assure qu'il va y avoir quelqu'un qui les accompagne de près donc on va tout mettre en place quelque chose en discussion avec le ministère et les employeurs. C'est des technicalités qui seront adressées au fur et à mesure que le programme avance.

Gaudet : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vois que contrairement à plusieurs propositions antérieures, y'a plusieurs personnes qui veulent intervenir donc je vais me permettre de vous demander lors de votre contribution si vous pouvez amener tous les éléments que vous avez à amener d'une seule fois, je pense qu'en terme d'efficacité je pense que ça serait très très bien. Le prochain à qui je cède la parole, le sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci beaucoup. Je vais peut-être commencer par dire qu'on a tous à cœur l'éducation parce que ça va venir de notre société et même si on fait pas partie de la Faculté de l'éducation, c'est un élément central de notre université et de notre société donc c'est peut-être pour ça qu'il y a peut-être plus d'interventions que dans d'autres sujets. La première chose que je vais dire, je remercie tout de même la Faculté des sciences en éducation d'avoir offert la possibilité à la reconnaissance des acquis, c'est important au niveau du stage. Je remercie aussi le fait d'avoir une sorte d'équité, est-ce que j'ai bien entendu. Par contre, je suis un petit peu surpris du fait que dans la phrase de la doyenne, dans la réponse où elle dit qu'elle ne connaît peu sur le type d'encadrement et d'accompagnement offert par le district, je pense que c'est peut-être une mauvaise tournure de phrase. J'espère que vous êtes plus au courant de ce qui se passe au niveau de l'encadrement, j'imagine que c'est un travail de symbiose entre la faculté et les encadrants ici. J'ai deux questions peut-être. La première question c'est oui, au bout de la deuxième cohorte pour une troisième cohorte, j'ai bien compris qu'il y avait un examen par le HUARD, mais je me posais la question si ensuite ça reviendrait au Sénat l'admission de cette troisième cohorte. Ça c'est ma première question. Je peux peut-être adresser au vice-recteur, M. Roy, là-dessus.

Président d'assemblée : Peut-être posez vos deux questions monsieur le sénateur Clarisse.

Clarisse : La deuxième question c'est je n'ai pas pu m'empêcher que de regarder dans la description des objectifs des cours de voir une longue liste d'objectifs très très pertinents, mais très lourds pour des cours de 2 crédits. C'est une petite interrogation sur l'adéquation de la somme de travail demandée aux étudiants par rapport au nombre de crédits. Donc ça c'est une autre question qui serait peut-être adressée à la doyenne.

Président d'assemblée : Donc d'abord monsieur le vice-recteur?

VRER : Merci sénateur Clarisse pour vos questions toujours pertinentes. Sur la question de revenir au Sénat, mon impression c'est qu'on aura essentiellement juste deux cohortes dans ce programme ici parce que par le temps que ces étudiants-là auront fini, on va avoir un nouveau programme de 12 mois puis je sais que la faculté réfléchit à savoir s'il va y avoir deux volets primaire, secondaire, ainsi de suite. Donc si on a une deuxième cohorte qui commence en septembre 22, y'auront pas fini avant quoi, 2025-2026 donc par ce temps-là je pense que ce programme ici sera caduque parce que les cours ne seront plus les mêmes. Je sais pas Marianne si t'es d'accord avec moi, mais en tout cas, c'est ça le scénario que moi je vois. Donc oui effectivement, faudra que ça revienne au Sénat.

Président d'assemblée : Merci. Madame la sénatrice Cormier.

Cormier : Je confirme les propos du vice-recteur et ça me permet de répondre à la deuxième question du sénateur Clarisse qui est la lourdeur des objectifs pour certains cours, c'est surtout les cours avec le sigle EDDP, je suppose, que vous avez remarqué ça et ce sont des cours de didactique qui sont en réalité des 2-1 donc y'a deux heures de théorie et une heure de laboratoire, mais y'a quand même beaucoup d'objectifs et ça j'en conviens. Nous avons entrepris un projet de révision à la suite de l'évaluation des programmes, nous l'avons même entrepris en concomitant l'évaluation des programmes parce que nous savons que nos programmes sont beaucoup trop lourds et que y'a trop d'objectifs et y'a peut-être une meilleure manière d'organiser le tout. L'étude commence probablement l'automne prochain pour revoir en profondeur toute la séquence des cours, etc., et d'évaluer tout ça. Pour le programme qui est proposé au Sénat aujourd'hui comme l'a mentionné le vice-recteur, on nous a demandé de créer un nouveau programme en juin dernier. On a décidé qu'on avait pas le temps d'aller à la table de conception et on a pris les cours existants.

Clarisse : Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. J'ai quelques questions commentaires. La première concerne les dispenses de préalables donc on a parlé de reconnaissance des acquis pour le stage d'exploration puis j'ai entendu les réponses, mais ce que je me pose comme question par rapport aux distances de préalable en particulier dans les cours de didactique et de par ma déformation professionnelle en particulier dans les cours de didactique, des sciences et des mathématiques. On dit dans cette dispense de préalables-là qu'on va demander une évaluation diagnostique pour s'assurer que les étudiantes et étudiants ont le background nécessaire pour faire les cours. Qui va faire ces évaluations diagnostiques-là? Est-ce qu'il va y avoir une consultation avec des experts des sciences ou des mathématiques pour s'assurer que le niveau est bon et la raison pourquoi je pose la question c'est on met beaucoup d'emphase à juste titre sur l'insécurité linguistique dans notre province, mais je pense que y'a une très grande insécurité scientifique et mathématique aussi. On la voit à la Faculté des sciences avec nos étudiants qui arrivent puis je pense que cette éducation-là elle commence quand les enfants sont tous petits puis on sait aussi que dans les statistiques d'intérêt pour les sciences, les filles décrochent avant la 8^{ième} année donc l'éducation primaire elle est hyper importante pour stimuler cet intérêt-là envers les sciences. Moi j'ai une préoccupation et même un malaise face à enlever des préalables de science pour des cours de didactique. Je comprends parce qu'on va avoir des étudiants qui arrivent avec toutes sortes de profils, ils pourraient ne pas avoir de prérequis en sciences et moi ça m'inquiète. Ça c'est le premier commentaire que j'ai puis le plus important. Le deuxième y'est quand même important aussi, c'est sur le manque de flexibilité dans le programme. Là on a des cohortes qui ont deux cours par session sur trois sessions par année puis on offre les mêmes cours pour tout le monde. Qu'est-ce qui arrive si un étudiant peut pas faire deux cours, si un étudiant tombe malade puis peut pas faire une session? Comment on s'assure qu'on perd pas cet étudiant-là dans le processus fait que ça ça serait mon deuxième commentaire. Je pense que je vais arrêter là. Merci.

Cormier : C'est deux questions qu'on a discutées longuement à la faculté aussi. Alors pour la première, les profils des étudiants faut se rappeler qu'ils ont déjà un premier bacc. Est-ce qu'ils ont un bacc avec tous les cours préalables que nous exigeons dans notre B.A.-B. Éd. primaire pour nos didactiques au primaire, certainement pas parce que tout de suite, ces cours-là sont seulement accessibles à ceux qui sont inscrits dans le B.A.-B. Éd. primaire ça fait s'ils avaient fait un bacc à l'Université de Moncton en sciences, ils auraient pas fait ces cours-là donc ils seraient techniquement pas admissibles au cours des didactiques. C'est clair que y'aura personne qui aura ces cours préalables-là qu'ils viennent de l'Université de Moncton ou d'ailleurs. On a comparé qu'est-ce que les autres universités faisaient puis en fait quand on a fait le B.A.-B. Éd. primaire lors de la reconfiguration, c'était une excellente exercice de collaboration entre les facultés parce qu'on a créé des cours pour mieux préparer les étudiants à nos cours de didactique puis ça c'était vraiment extraordinaire comme exercice. On a regardé qu'est-ce que les autres facultés d'éducation font qui ont des baccs au primaire qui sont des post-baccs comme celui-là qu'on propose et on a vu que dans certaines universités, y'a essentiellement comme à UPEI, je pense, ils ont exigé deux cours de math, n'importe lesquels, deux cours de math, ça peut être un cours de stats aussi. À l'Université d'Ottawa, y'en exigent aucun pour aller dans les cours de didactique. On a eu des rencontres avec nos didacticiens de mathématiques et de sciences donc on a deux didacticiens de mathématiques et deux didacticiens de sciences ici et ils ont apporté des approches différentes. La première était qu'on va inclure le contenu sciences parce qu'on fait pas de la didactique des sciences sans utiliser un contenu science donc va donner le même cours avec les mêmes objectifs, on a pas

modifié le cours, mais on va mettre un accent plus important sur le contenu sciences dans le cours de didactique des sciences. Ça c'est ce qui a été déterminé par la didacticienne de sciences et dans le cas des didactiques d'une mathématique, c'est là qui va y avoir une évaluation diagnostique et des formations autoportantes qui ont été conçues exclusivement par Victor Freeman et Manon LeBlanc qui sont ceux qui ont participé avec le ministère à concevoir ou les programmes d'études de mathématiques de la province et qui dont connaissent très bien les contenus que les enseignants doivent avoir pour la didactique des mathématiques donc ils travaillent avec la formation continue pour faire cette formation autoportante non-créditée pour pouvoir accéder au cours des didactiques des mathématiques. Ça c'est la réponse à la première question. Pour le manque de flexibilité, c'est tout à fait vrai que y'a un manque de flexibilité. On a une deuxième cohorte qui s'en vient donc on se dit que ça ça va peut-être pouvoir aider avec ceux qui ont perdu ou manqué des cours, on les encourage fortement à suivre les cours tel que prévu puis on est arrivé à la conclusion qu'on serait obligé de le gérer au cas par cas quand ça arriverait et de voir à essayer de trouver des solutions pour pas les perdre, mais on est conscient que c'est un défi. J'ai pas une meilleure réponse que ça pour celle-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la sénatrice Landry.

Landry : Merci de m'accorder la parole. Tout d'abord, j'aimerais dire que je salue le travail quand même collaboratif entre l'université puis le ministère notamment pour offrir un programme à temps partiel. Je pense que c'est un élément souhaitable pour palier à la pénurie dans notre province. Ce qui m'inquiète puis je dois le dire quand même profondément, comme sénateur Clarisse le disait, on est tous conscient de l'importance de l'éducation dans la société. En tant que professeure de sociologie évidemment, je suis très sensible à cette question. Je parle ici en tant que sénatrice, mais je suis aussi maman avec des jeunes enfants dans le système scolaire et puis j'observe donc une grande complexité dans l'éducation aujourd'hui avec l'interculturalité des besoins spéciaux, une diversité de tous genres. Je m'inquiète honnêtement du volet en ligne de ce programme-là. Je ne peux pas concevoir qu'on peut enseigner une pratique dans l'éducation oui y'a un volet théorique, mais ça reste quand même un programme pratique en ligne. Je peux imaginer que y'a des professeurs qui sont meilleurs que moi à enseigner en ligne, mais même là, je comprends pas comment on puisse imaginer donner un programme de qualité équivalente en ligne. Puis pour moi, c'est là où j'ai beaucoup d'hésitation à appuyer cette proposition-là parce que je pense pas qu'il faut diminuer la qualité de nos programmes en éducation. J'observe déjà la grande qualité des programmes. Par mon expérience avec le système scolaire, je constate qu'on a des excellents enseignants dans la province, mais je voudrais pas qu'on diminue la qualité. Puis là j'en arrive au rôle de l'université. On a trois campus dans les trois régions où sont majoritairement les francophones alors je ne comprends pas comment on justifie le volet en ligne. Pourquoi est-ce qu'on donne pas simplement ces programmes-là en personne le soir dans les campus qui sont quand même à une distance raisonnable d'une grande proportion des francophones puis sinon, si c'est pas accessible, de mon point de vue ça serait au ministère d'offrir des bourses de déplacement ou des congés pour les personnes qui doivent s'absenter ou se déplacer pour prendre des cours la fin de semaine comme ça se fait dans certains programmes professionnels où on condense les cours. De mon point de vue si ce programme-là avait été proposé à temps partiel dans les trois campus, je serais tout à fait d'accord à l'appuyer, mais le volet en ligne vraiment je trouve honnêtement que c'est risqué comme pari. Merci.

Président d'assemblée : Merci madame la sénatrice Landry. Madame la sénatrice Cormier, vous avez quelque chose à ajouter?

Cormier : Oui. Au départ en 2019 quand le ministère est venu nous voir, on partageait ces préoccupations-là aussi. On les partage encore un peu, mais la pandémie nous a faits voir que y'avait des choses qu'on croyait impossibles qui étaient possibles. J'ai une professeure qui a fait une présentation dans une causerie midi du CRDE qui a expliqué comment elle a réussi à faire son cours de didactique des arts visuels en ligne pendant la pandémie et selon son évaluation, c'était mieux réussi qu'en personne et elle a puisé dans son imagination pour utiliser du matériel qui y'a dans les cuisines, du matériel que les jeunes ont ou que les étudiants auraient à la maison pour être capable d'atteindre les objectifs. Elle les a envoyés dehors pour faire des captures photos et de partager sur les médias sociaux entre eux les créations et de montrer comment on peut enseigner les arts visuels. Donc moi j'ai un corps professoral qui a cette formation-là en pédagogie en didactique et aussi qui est très confortable avec les techno pédagogies. Donc moi j'ai confiance en mon corps professoral que ça peut être fait et pendant la pandémie, j'ai dit que moi je suis la doyenne chanceuse parce que j'étais dans la faculté où les profs avaient les capacités de faire les choses en ligne, ils avaient cette formation-là déjà. En plus, je vais rajouter que pour le volet pratique, les étudiants qui sont là sont dans la salle de classe déjà ça fait qu'on est en cours le soir et on discute, mais le lendemain ils sont dans la salle de classe alors ils peuvent tester leurs hypothèses, vérifier les théories qu'on a présentées le soir d'avant donc ça rapproche beaucoup la théorie pratique. Par rapport à l'avoir en personne dans les trois campus, c'était une solution qu'en 2019 on avait proposé au ministère, on avait essayé de trouver différentes manières de l'offrir, mais où est-ce que y'a pénurie sévère, parce que y'a pénurie partout, mais où est-ce que y'a pénurie sévère c'est à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, c'est à Fredericton, c'est à Baie Ste-Anne et si on offre un cours le soir, ils ont à conduire deux-trois heures pour venir faire le cours et en plus de l'avoir enseigné toute la journée, c'était pas viable ça fait qu'on a vraiment pu démocratiser l'accès en la rendant en ligne.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la sénatrice Ungureau.

Ungureanu : Merci beaucoup pour m'accorder la parole. Premièrement, je suis très consciente de la pénurie d'enseignants qu'on a surtout ici en région, c'est quelque chose qu'on remarque à tous les jours. Comme Michelle, je suis aussi maman alors je le vois vraiment à toutes les semaines dans la salle de classe de mes enfants. Vous savez la question que je vais avoir ___ d'anglais pour moi c'est toujours ma crainte énorme de la pénurie d'enseignants même en tout petit peu de background en anglais et le fait que dans la Faculté d'éducation il n'y pas suffisamment de cours de didactique d'anglais, y'a pas de cours de didactique d'anglais du tout, mais dans ce programme-ci y'a vraiment absolument rien. Alors c'est très concevable qu'on va avoir des personnes qui vont entrer en salle de classe sans parler l'anglais du tout et ayant l'obligation de l'enseigner parce qu'il faut penser, surtout quand on pense à ce qui se passe avec d'autres universités dans d'autres provinces, dans les autres provinces d'une langue seconde, que ce soit l'anglais ou le français, revient aux spécialistes. Ceci n'est pas le cas dans notre province. L'anglais est enseigné au primaire par les enseignants titulaires, ce ne sont pas des spécialistes alors ce que j'aimerais vraiment savoir, quelles sont vos stratégies pour s'assurer qu'on envoie pas dans les classes de nouveau des enseignants qui ne sont pas qualifiés et qui ne sont pas confortables parce que je pense que c'est pas juste une peur pour les étudiants, les élèves, mais c'est quelque chose d'extrêmement pénible pour les enseignants et ça c'est quelque chose que les enseignants m'ont dit de vive voix plusieurs fois qu'ils se sentent vraiment comme j'étais dans une situation d'inconfort total dans la salle de classe. Merci beaucoup, c'est tout.

Président d'assemblée : Merci. Madame la sénatrice Cormier.

Cormier : Merci pour la question. Vous avez raison, on a pas mis le cours didactique d'une langue seconde au primaire que nous avons et qui oui cible l'anglais langue seconde. Ça pourrait être d'autres langues secondes, on voit les théories de l'apprentissage une langue seconde dans ce cours-là, mais c'est évident qu'on parle de l'anglais quand on a ce cours-là dans la liste. Nous ne l'avons pas mis parce que les balises du ministère sont très serrées et on a mis ce qu'on avait de la place à mettre. Parce que y'a certains cours qui devaient obligatoirement s'y trouver, j'en ai parlé dans la lettre qui a été mise dans le Dili Trust cette semaine, mais j'énumérais les cours qu'on devait absolument mettre, y'en restait comme très peu à la fin. Maintenant l'objectif, la seule réponse que je peux donner à ça c'est la même que je donne pour les compétences langagières parce que même si on prend beaucoup de mesures pour assurer que nos enseignants qui terminent leur programme aient les compétences langagières nécessaires, on a beaucoup de choses, mais c'est toujours assez insuffisant selon certains. J'ai dit qu'on devrait parler au ministère et à la formation continue puis on a commencé à le faire un peu en français pour assurer une formation continue pour les enseignants pour développer leurs capacités langagières et ça dans les deux langues parce que je pense que le problème ça serait pas avec le cours de didactique de l'anglais qu'on améliorerait les compétences en anglais de nos futurs enseignants, ça prendrait des cours d'anglais du Département d'anglais, mais ils ont déjà un premier bacc ça fait que nous notre responsabilité ici c'est de donner le volet éducation donc il faut parler avec les employeurs et parler avec la formation continue pour une formation continue dans ce sens-là quand y'a des lacunes.

Ungureanu : Juste une petite question. C'est juste que je remarque que dans le baccalauréat en primaire, les étudiants doivent se rendre à un certain niveau d'anglais et pour ce baccalauréat, ce niveau n'est pas là du tout. Je parle pas juste de cours de didactique, mais de cours de langue, de l'anglais. Y a-t-il un examen, un test de classement qui est requis parce que tout de suite pour les étudiants qui finissent le primaire, ils doivent se rendre à un certain niveau d'anglais, c'est obligatoire. Pour cette ___-là, y'a absolument rien du point de vue anglais, même pas la didactique.

Cormier : Non, y'a rien, vous avez raison. Le bacc au primaire que nous avons c'est pas uniquement un bacc au primaire, c'est un B.A.-B. Éd. primaire donc nos étudiants font deux baccs en même temps et c'est dans le cadre du B.A. qu'ils font ce niveau d'anglais-là et on l'a conçu comme ça pour répondre aux inquiétudes que vous exprimez justement, mais ici ils arrivent avec déjà un premier bacc et les conditions d'admission qu'on a mis c'était les mêmes conditions d'admission très comparables aux autres universités qui n'exigent pas non plus un niveau d'anglais ça fait que nous on s'est comporté comme les autres universités se comportent. Je reviens à dire que si y'a des lacunes, ça devient la responsabilité de l'employeur de trouver des façons de faire de la formation continue. Le bacc qu'on propose répond aux règles de la certification.

Ungureanu : Merci beaucoup. Je proposais le projet pareil d'ailleurs.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président. Mon intervention suit les commentaires et les questions posés par la sénatrice Landry. Moi aussi je suis très préoccupé par la qualité d'enseignement en ligne. Je sais qu'il n'y a pas de cours de mathématiques ici, mais hier j'ai reçu suite à la session d'hiver et puis l'examen et tout ça, j'ai reçu une lettre du Département de mathématiques et de statistiques. La sénatrice Cormier a dit que la pandémie nous a montrés que ce qu'on a pensé avant que c'était impossible est devenu possible, ça peut aller dans l'autre sens aussi parce qu'on a commencé à avoir des problèmes de pandémie, surtout c'était soulevé dans le Département de mathématiques et peut-être qu'il existe ailleurs aussi. Ils ont constaté qu'il y a une détérioration sérieuse des compétences en mathématiques des futurs enseignantes et enseignants au primaire et au secondaire. Ils doivent suivre plusieurs cours. Je dis pas ça directement avec les cours de

mathématiques, mais l'expérience qu'on a vécue maintenant après la pandémie ou presque après deux ans dans la pandémie, ils ont souligné que les connaissances des notions de base de la logique et de langue mathématiques sont superficielles ou absentes. Ils ont une phobie des symboles mathématiques. La manipulation d'opérations algébriques est presque impossible. Toute variation dans l'approche d'un problème engendre un sentiment d'insécurité et ce sentiment d'insécurité les amène à réagir défensivement et en groupe à l'égard du professeur. Je suis en train de citer les types de problèmes qu'ils ont vu donc il faut faire attention parce qu'on veut pas avoir des problèmes, on veut pas que l'université se trouve dans une situation délicate où seraient mises en évidence des lacunes fondamentales dans la formation des enseignantes et enseignants en francophonie du Nouveau-Brunswick. Je sais que ça touche pas directement qu'est-ce qu'on est en train de proposer, mais quand même il faut pas diminuer le problème qu'on a dans certains domaines. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Madame la sénatrice Cormier.

Cormier : Merci pour ces commentaires-là. On travaille toujours très fort pour les sciences, les maths, l'histoire, toutes les disciplines enseignables on travaille très fort avec nos facultés partenaires pour assurer dans nos baccs combinés une formation de qualité autant disciplinaire que pédagogique éducation. Mais en math, je me retrouve un peu moins inquiète qu'en langue et en sciences parce qu'on a des évaluations PISA dans nos écoles et si on prend les résultats des années début 2000, on faisait beaucoup moins bien et là j'ai pas les données explicites en tête parce que je les avais pas préparées pour le Sénat, mais on faisait beaucoup moins bien dans les trois matières évaluées qui est la lecture, les mathématiques et les sciences. Depuis les trois dernières évaluations PISA, les francophones au Nouveau-Brunswick se comparent très avantageusement avec le reste du Canada et ils performant mieux que les anglophones au Nouveau-Brunswick et le Canada performe beaucoup mieux que la majorité des pays. Donc pour l'enseignement des mathématiques, je pense qu'on fait des bonnes choses au Nouveau-Brunswick. Au niveau des langues, on a encore du travail à faire. Au niveau des sciences aussi, mais on continue à essayer de trouver des solutions. Maintenant je sais que ce programme-là c'est pas le programme idéal, mais je pense que tout de suite on a des enseignants qui sont dans les salles de classes et qui ne sont pas brevetés et qui n'ont aucune formation en éducation. Donc au moins on a l'occasion de participer à leur formation même si le programme n'est pas l'idéal.

Ashrit : Non, moi je voulais juste dire la qualité de la formation en ligne, c'est ça qui est plus important comme c'était celui aussi par madame la sénatrice Landry.

Président d'assemblée : Merci monsieur le sénateur Ashrit. Madame la sénatrice Albert.

Albert : Merci. J'ajouterais comme ça été souligné aussi par la lettre de l'ABPUM la question de à distance, je veux simplement faire un petit peu d'écho, j'ai quelques points, mais je vais faire ça rapidement, à ce que la sénatrice Ungureanu a mentionné par rapport à quand on a des enseignants francophones qui enseignent l'anglais langue seconde. Pour venir de Kedgwick, j'oublierai jamais, moi j'avais appris l'anglais petite, mais mon enseignante disait devant cat et devant dog vous mettez the, t-h-e de, alors ça vous donne un peu l'idée de l'étendue de l'enseignement de l'anglais dans mon village à l'époque, peu importe. Mais l'autre question aussi la sénatrice Landry en a bien parlé, la question de comment on pourrait pas mieux soutenir justement l'accès à la formation à temps partiel, mais en présentiel par des bourses par exemple ou en tout cas, des congés. On avait déjà fait à l'époque à un moment donné avec les maîtrises en travail social, y'a un projet pilote avec le Ministère du développement social, il s'appelait pas comme ça à l'époque, qui avait libéré des travailleurs sociaux pour venir faire leur formation. Quoiqu'il en soit, moi je vois vraiment le besoin puis le sentiment d'urgence et l'idée de chercher des manières de trouver une solution rapide à un problème criant dans nos écoles. Moi je pense que ce problème criant-là c'est un symptôme de quelque chose de beaucoup plus grand puis c'est vraiment une manifestation qui va ne faire que s'empirer. Ça pas régler le problème parce que je dirais que le nombre de personnes qui partent à la retraite tout de suite tant en santé qu'en éducation qu'en travail social par exemple, ça génère des pénuries vraiment vraiment importantes dans trois domaines professionnels essentiels. La province va de plus en plus porter, je dirais, à vouloir trouver des solutions rapides à des problèmes qui demandent une stratégie, je dirais, plus réfléchi et ça ça va demander de l'investissement. On peut pas faire plus avec moins puis faire plus vite. Oui ponctuellement peut-être, mais c'est vraiment plus profond que ça. Moi c'est là où je me dis nous on a la responsabilité un petit peu à l'instar de ce que d'autres collègues ou sénateurs/sénatrices ont dit, d'assurer une formation de qualité, une formation qui va assurer que par exemple nos enseignants en classe, nos travailleurs sociaux sur le terrain, nos infirmières soient vraiment bien formées pour bien faire ce qu'elles font puis bien contribuer, mais on se retrouve avec des contraintes qui nous empêchent de faire à la hauteur de nos ambitions, je dirais, puis de nos convictions puis de nos connaissances puis de nos disciplines ce qui est mieux pour chacun puis pour tout le monde. L'autre enjeu qui me préoccupe beaucoup moi parce que je pense que la pandémie a fait en sorte qu'on a appris à travailler en ligne, mais on a vu aussi comment c'est pas toujours extraordinairement bien au plan des résultats, en tout cas, pour les étudiants puis l'expérience, mais y'a aussi l'enjeu des droits d'auteur pour les cours qui sont médiatisés. Moi ça m'a toujours préoccupé. Une fois qu'on médiatise des cours même si nous on dit que c'est pour une période ponctuelle, les cours sont médiatisés puis ils deviennent en quelque part des sources, des outils qu'on peut réutiliser sans avoir à consulter les principaux intéressés. En tout cas, pour moi y'a quelque chose à avoir construit un cours médiatisé puis perdre les droits d'auteur et le fait que ça

devienne une propriété qui soit utilisée comme ça, ça me préoccupe beaucoup. C'était un peu l'essence de mes commentaires.

Président d'assemblée : Merci pour vos commentaires madame la sénatrice Albert. Monsieur le sénateur Benoit.

Benoit : Merci monsieur le président. Un commentaire général concernant les cours à distance puis les cours médiatisés puis la formation à distance. Je pense que la pandémie les deux dernières années a jeté une lumière à la fois favorable et défavorable à quelque chose qui était déjà là bien avant, mais qui nous a forcés à aller de façon catastrophique vers cette solution-là pour nos activités. Je voulais juste souligner le fait qu'on fait de la promotion à distance depuis les années 2000. Les cours médiatisés parce que y'a une différence fondamentale entre les cours à distance qui ont basculé des cours en classe vers des cours en ligne en utilisant clic ou en déposant des documents dans Teams. Y'a une différence fondamentale avec la démarche qu'on applique dans les cours médiatisés où y'a une équipe professionnelle de concepteurs pédagogiques, d'assurance qualité, de gestionnaires de projets, d'équipes multimédias qui travaillent de pair avec des experts de contenus nos professeurs pour assurer que les cours sont conçus de façon solide de qualité et qui répondent aux objectifs du cours. Je voulais juste clarifier ça parce qu'on offrait bien avant la pandémie des programmes entièrement à distance qui ont été conçus pédagogiquement avec une équipe, avec les profs, avec des experts de contenu et je cite l'exemple du MBA qui s'offre depuis 2007 complètement à distance, 15 cours complètement à distance avec multiples cohortes. Plusieurs milliers d'étudiants ont suivi ce programme-là. Dans le cas du B. Éd. primaire ici à temps partiel et en ligne, le ministère et Patrimoine canadien financent le projet ce qui veut dire qu'on utilise la même démarche de passer à travers un processus de médiatisation donc on travaille avec des professeurs de la faculté, on a des conceptrices pédagogiques, on a une assurance qualité qui est là et on s'assure de répondre aux objectifs du cours. Donc je voulais juste souligner ça puis concernant les droits d'auteur, on a toujours été sensible à tout ça. C'est des projets financés, faut respecter les droits d'auteur aussi des professeurs qui contribuent. Y'a toute une équipe aussi qui contribue à cette propriété intellectuelle-là, mais ça toujours été respecté dans le cadre des conventions collectives en vigueur. Donc les auteurs sont cités, les droits sont respectés, les permissions sont demandées avant d'utiliser des contenus dans d'autres contextes donc je voulais juste clarifier certaines choses par rapport à ça parce que l'expérience qu'on a vécue des deux dernières années durant la pandémie a peut-être jeté une lumière défavorable à certains aspects de la formation à distance, mais elle existe depuis longtemps. À l'Université de Moncton on est chanceux, on a des experts en formation à distance depuis le début des années 2000 qui s'affèrent à développer des cours de qualité à l'université. Donc je voulais juste intervenir à ce niveau-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Avec toute la délicatesse et gentillesse possible, je vous rappelle que vous devez intervenir sur la proposition qui est débattue actuellement. Prochain intervenant, monsieur le sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais dire tout simplement que le débat que nous avons ici ça apporté énormément de réponses et je pense que la sénatrice Cormier a certainement pris note de cela. Ce qui est dégagé de ces débats ici c'est qu'il faut un investissement pour que les gens puissent être en présentiel, mais en même temps, la sénatrice Cormier a mentionné que c'était un projet pilote et je crois que nous sommes chanceux comme université d'avoir ce projet pilote-là pour résoudre un problème. Qu'on le veule ou pas, y'a des gens qui enseignent nos enfants qui n'ont pas la formation et on nous demande d'aller les aider à les former. Moi je crois que c'est vraiment un atout majeur qui est apporté ici. À la fin de ce projet pilote-là, la proposition tu vas partir de là et demander qu'il y ait suffisamment d'investissement pour qu'on puisse recevoir ces gens-là pour qu'ils puissent intervenir et recevoir la formation sur place. Moi je crois que la solution a été apportée ici et puis je remercie la sénatrice Albert et la sénatrice Landry qui ont envoyé ce commentaire-là. D'après moi c'est très positif, mais maintenant il faut considérer qu'on est chanceux d'avoir ce programme-là pour résoudre un problème de pénurie de façon inégale, voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le sénateur Dako. J'ai un dernier intervenant, monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je vais faire écho au sénateur Dako, je pense que c'est aussi dans notre mission de l'université de répondre aux besoins de la société, particulièrement de la société acadienne et comme l'a bien exprimé M. Dako, on est face à une situation de pénurie et le programme qui est proposé est un programme pilote qui n'est pas parfait. Plusieurs des collègues sénateurs et sénatrices ont soulevé des points, mais je pense qu'il faut faire confiance à l'équipe de défis d'éducation de même qu'aux professeurs qui vont intervenir dans ces cours-là. Avec le support, l'expertise de la formation continue en terme de médiation des cours vont sûrement offrir une formation de qualité. C'est aussi un défi pour les professeurs qui à la fois ont à enseigner le jour et à prendre ces formations en ligne. On va donc apprendre, c'est un projet ponctuel. C'est un projet qui rentre aussi dans nos valeurs, c'est-à-dire d'offrir l'accessibilité et dans ce cas ici, y'a des professionnels qui ont une charge d'enseignement et qui ont besoin d'une formation d'appoint pour améliorer la qualité de l'enseignement auprès de nos futurs, espérons-le, étudiants. Alors moi je tiens à féliciter l'équipe à la fois pour, on parle ici de flexibilité, on parle ici d'adaptation et dans ces contextes-là, c'est sûr que le produit est pas parfait, mais c'est comme une patte ____, ça s'arrête pas. Au début du programme il va se perfectionner au fur et à mesure qu'on va l'offrir et puis ça va sûrement aussi

avoir comme le précisait Mme Albert, l'information qu'on va retirer de ça va peut-être nous donner des ouvertures de discussion beaucoup plus larges avec le ministère pour effectivement anticiper des pénuries dans d'autres secteurs puis toujours s'assurer que la qualité qu'on peut offrir au niveau de la formation soit le plus optimal possible. Moi je suis fortement d'accord et je pense que c'est un autre exemple qui respecte à la fois notre mission comme université, notre vision aussi d'intervenir au besoin puis notre valeur qui touche l'accessibilité.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. À moins que notre vice-recteur insiste pour avoir le mot de la fin, je vois que non donc on va passer immédiatement au vote sur la proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création du baccalauréat en éducation primaire à temps partiel et à distance. Donc on va passer au vote et ce sera la dernière activité qu'on va faire avant la pause jusqu'à 12 h 45. Comme j'ai dit tout à l'heure, des membres de la haute direction ont une conférence de presse essentiellement donc on passe au vote. Le vote est lancé.

VRER : Si vous me permettez monsieur le président pendant que les gens votent, la conférence de presse n'est pas limitée aux membres de l'équipe de direction. Si y'a des gens qui sont à Taillon ou à proximité qui veulent venir nous rejoindre au 136, vous êtes les bienvenus.

Président d'assemblée : Merci de la précision.

?: C'est à quel sujet?

VRER : C'est le nouveau programme pléiade sur l'intelligence artificielle donc on a eu un financement de l'APÉCA.

Président d'assemblée : Le résultat du vote 25 personnes reversent, 7 contre donc la proposition est adoptée. Donc on va maintenant passer à la pause du midi. Je vous souhaite bonne appétit et on se revoit à 12 h 45. Merci.

PAUSE

9.2 Création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées

Président d'assemblée : On va reprendre la séance, il est 12 h 45. On est rendu au point 9.2, création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées et encore une fois, notre valeureux vice-recteur, M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement toute une réunion. Le dernier projet vraiment de mon côté cette après-midi touche la création d'une mineure en compétences rédactionnelles avancées. Il s'agit d'un projet qui nous a été proposé par le secteur langue, le HUARD de la formation linguistique et la Faculté des arts et des sciences sociales. Cette création de mineure va vraiment dans le sens dans ce qu'on veut faire, c'est-à-dire offrir à nos étudiantes et étudiants des mineures qui sont thématiques, qui sont intéressantes et qui sont variées. Cette mineur pourrait offrir aux étudiantes et étudiants une formation qui leur permettra d'acquérir une connaissance approfondie de la langue et de s'initier à la pratique de la rédaction professionnelle notamment en milieu de travail. C'est une mineure qui a certainement sa place surtout en considérant que nous sommes dans un milieu minoritaire donc je pense que c'est une formation qui pourra outiller nos étudiantes et nos étudiants à perfectionner leurs compétences en français surtout écrit. Comme vous allez voir, le programme est essentiellement composé de cours existants. On propose quand même d'abolir un cours donc le FRAN2031, Communication commerciale, et de le remplacer, je dirais même d'actualiser dans le sens que je pense c'est beaucoup plus adapté pour aujourd'hui, un cours de FRAN3001, Rédaction professionnelle. Le Comité des programmes a accepté la création et l'abolition des deux cours. La responsable de l'HUARD en formation linguistique à mon avis décrit très bien dans sa lettre le choix des cours pour cette mineure. On mentionne en particulier qu'ils ont ciblé des domaines d'étude reliés au développement des connaissances en français écrit. Ils estiment que cette mineure est autoportante dans le sens que la majorité des cours à option n'ont pas de préalable sauf certains qui ont le FRAN1500, Communication orale ou le FRAN1600, Communication écrite. Comme vous le savez tous, ces deux cours-là sont obligatoires dans tous nos programmes de 1^{er} cycle. On retrouve dans la liste des cours à option les cours de FRAN, ICOM, linguistique et traduction. Je vais m'arrêter là monsieur le président. Donc suivant la recommandation du Comité conjoint de la planification, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées. Voilà.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer? Appuyé par le sénateur Thibault. Comme la proposition a été proposée et appuyée, est-ce qu'il y aurait débat sur cette proposition? Sénateur Thibault, est-ce que vous voulez intervenir ou c'était vraiment pour appuyer?

Thibault : C'était pour appuyer.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

Thibault : Monsieur le VRER a très bien présenté le dossier.

Président d'assemblée : Merci. Deuxième fois donc est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait débattre de cette proposition? Dernière chance, est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait débattre de cette proposition? Ne voyant aucun débat, on va passer immédiatement au vote et la proposition est la suivante : que le Sénat académique accepte la création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées. On va passer au vote. Le résultat du vote, 31 personnes ont voté en faveur et personne contre donc c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup monsieur le vice-recteur Roy, y'avait beaucoup de points sous votre juridiction.

- 10. Nominations aux comités du Sénat académique**
- 10.1 Bureau de direction du Sénat académique**
- 10.2 Comité des programmes**
- 10.3 Comité d'appel du Sénat académique**
- 10.4 Comité d'attestation d'études**
- 10.5 Comité de sélection des grades honorifiques**
- 10.6 Conseil de la langue française**
- 10.7 Comité conjoint de la planification académique**

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour, les nominations à différents comités. J'ai une proposition à vous faire, c'est-à-dire que la vaste majorité des nominations à une exception près sont des nominations étudiantes donc des étudiants et vous avez dans votre documentation et il faut que je m'y retrouve, vous avez reçu un envoi de Francis Bourgoïn. Les sénateurs étudiants se sont réunis et se sont partagés les différents postes disponibles entre eux à partir des différents campus. On le montre à l'écran ce qui a été convenu entre les sénateurs étudiants donc j'entreprendrais facilement une proposition pour entériner donc pour accepter les nominations tel que proposé par les étudiants eux-mêmes. Est-ce que j'aurais quelqu'un qui pourrait proposer?. Le sénateur Thibault appuyé du sénateur LeBlanc. Je vois qu'il y avait beaucoup de personnes qui voulaient proposer et appuyer, c'est bon signe. Est-ce qu'il y aurait débat sur la question? Est-ce qu'il y aurait débat sur la question? Est-ce qu'il y aurait débat sur cette proposition? N'en voyant aucune, on va donc passer immédiatement au vote sur cette proposition d'entériner les nominations proposées par les étudiants et étudiantes. Merci, vous pouvez enlever votre main. Il reste deux mains encore. Et maintenant tous ceux et celles qui sont contre la proposition. Madame la sénatrice Harrison, est-ce que vous êtes vraiment contre la proposition? Non. Donc la proposition est adoptée à l'unanimité. Dans toutes les nominations qu'il y avait, y'a seulement un autre poste qui n'est pas un poste étudiant, c'est au bureau de direction du Sénat académique. C'est en remplacement de la sénatrice Surette qui termine son mandat. Ici on va fonctionner de façon traditionnelle pour le choix d'un membre du comité, c'est-à-dire par trois fois je vais demander en terme de mise en candidature s'il y a des nominations et après l'avoir demandé trois fois si y'a une personne seulement, et bien cette personne-là sera élue par acclamation, sinon on passera au vote, un genre de vote Teams je crois qui est prévu si y'a plusieurs candidatures. Je vais ouvrir immédiatement les mises en candidature. Est-ce que vous voulez proposer des noms? Monsieur le sénateur Clarisse.

Clarisse : Je reprends la proposition de Hélène Albert dans le clavardage. Je propose Céline Surette si elle veut accepter le poste.

Président d'assemblée : Merci. Mme Surette est-ce que vous accepteriez?

Surette : Oui, j'accepte.

Président d'assemblée : Merci. Deuxième fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? Troisième et dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? N'en voyant aucune, je déclare donc élue par acclamation la sénatrice Surette. Je vais vous admettre que j'aime bien ça quand c'est aussi efficace et félicitations évidemment à toutes les personnes élues.

11. Destruction du fichier Excel pour le vote

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour c'est la destruction du fichier Excel, mais on a pas vraiment de destruction à avoir donc je pense bien qu'on va passer par-dessus ce point-là. C'est moi qui fait erreur ici donc le point 11 évidemment en terme d'élection y'a pas de bulletin à détruire, mais on a eu plein de votes aujourd'hui et donc j'accepterais facilement une proposition de destruction du fichier Excel pour les votes d'aujourd'hui. Est-ce que quelqu'un veut proposer? Proposé par le sénateur Clarisse et appuyé par la sénatrice Surette. À moins que des gens insistent pour un débat, je vais passer immédiatement au vote donc tous ceux et celles en faveur signifient leur consentement en levant leur main, virtuellement évidemment. Merci d'enlever votre main virtuellement idéalement. Et tous ceux et celles opposés à cette proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Collation des grades

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour c'est le point 12, la collation des grades. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde. C'est juste une question d'information. Peut-être que vous avez entendu parler, mais on a cette année à l'Université de Moncton six cérémonies. Y'en aura deux à Shippagan, une à Edmundston et trois à Moncton alors les dates demeurent les mêmes qu'on avait identifiées à la dernière réunion. À Shippagan, la cérémonie est à 10 h le matin et une autre à 14 h l'après-midi. Y'a des docteurs d'honneur qui seront honorés, des remises de prix qui seront faites, le Prix de l'enseignement et le Prix de l'encadrement alors des collations classiques, mais en même temps en tenant compte des consignes générales selon les plans opérationnels COVID-19. C'est un pas de plus vers le présentiel, mais pas tout à fait parfait encore. À Edmundston, y'a une cérémonie qui est prévue à ce moment-là puis encore là un docteur d'honneur sera présenté et à Moncton trois cérémonies le vendredi 27 mai et 28 mai. Une cérémonie le vendredi après-midi à 14 h et on a divisé les facultés alors la Faculté des études supérieures et de la recherche suivie de la Faculté de droit et de la Faculté d'ingénierie le vendredi après-midi. Le samedi matin à 10 h, la Faculté des arts et sciences sociales, la Faculté d'éducation et la Faculté des sciences et le samedi après-midi à 14 h, la Faculté de santé et services communautaires et la Faculté d'administration. En tout et partout, les inscriptions à la collation commencent à entrer. On avait prévu 200-250 personnes par activité à Moncton. Je ne pense pas qu'on va atteindre ces chiffres-là, on est beaucoup plus dans le 150 alors on travaille avec ces chiffres-là. Les gens peuvent s'inscrire jusqu'au 9 mai donc y'a encore quelques jours pour ça. Chaque étudiant a droit à trois invités et on a prévu des invitations plus personnalisées pour certains organismes, les élus, les députés, etc. et encore là, on a fait des choix par rapport aux collations. Les professeurs seront invités la semaine prochaine, vont recevoir leur invitation la semaine prochaine. Ce seront des invitations qui vont être distribuées par les adjointes dans les facultés alors vous serez invité à la collation de votre faculté. Alors essentiellement, les choses avancent bien. C'est un petit peu différent avec trois collations c'est sûr, y'a des choses qui se ressemblent, mais d'autres choses qui sont nouvelles, mais je pense que les gens sont heureux de pouvoir fêter ensemble en présentiel à la base. C'était juste une petite mise à jour des activités entourant ce dossier-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale pour ce point d'information.

13. Rapport du vice-recteur et chancelier

13.1 Planification stratégique

Président d'assemblée : Le prochain à l'ordre du jour, le rapport du recteur et vice-chancelier donc monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Le premier point pour faire le bilan où qu'on est rendu, c'est-à-dire une mise à jour en ce qui concerne la planification stratégique et en l'absence de Mathieu Lang, je vais en faire la présentation. Dans un premier temps, juste un rappel qu'on a maintenant une nouvelle mission, vision et de nouvelles valeurs. C'est un processus qui avait débuté le 17 novembre dernier et qui s'est conclu avec l'approbation au niveau du Conseil des gouverneurs le 5 mars donc un exercice qui aura duré à peu près deux mois et quelques semaines. Quand qu'on parle qu'on veut augmenter l'efficacité des politiques et procédures et qu'on veut diminuer un peu le temps sans négliger la qualité des consultations, c'est faisable avec la bonne volonté de tous et chacun. Nouvelle mission puisqu'on avait fait l'exercice avec les membres du Sénat, encore une fois acadienne et de langue française, l'Université de Moncton se consacre à l'avancement des connaissances et à la formation de personnes créatives et engagées. Et notre vision par son influence, l'Université de Moncton peut être la référence en matière de transformation des sociétés dans une perspective d'inclusion, d'innovation et d'écoresponsabilité. Quatre valeurs : le respect, l'inclusion, l'accessibilité et l'engagement. Je vous rappelle et je vous invite à vous référer à notre mission et notre vision quand vient le temps de développer de nouvelles initiatives également dans nos discussions que ce soit au Sénat, dans vos assemblées facultaires, départementales puisque c'est des références qui nous aident à prendre des décisions. J'écoutais ce matin le discours sur l'offre de notre programme en éducation en ligne, on pourrait aussi référer au fait que c'était écoresponsable puisque ces gens-là ont pas à se transporter trois ou quatre heures pour aller suivre un cours donc contribuent également à diminuer notre empreinte de carbone. C'est sûr qu'il faut un équilibre à travers tout ça, mais c'est un exemple où on peut rattacher plusieurs de nos décisions en utilisant nos valeurs et l'accessibilité était évidente dans ce dossier-là. L'autre élément que j'aimerais rappeler c'est au niveau de l'engagement. La secrétaire générale vient de présenter les prochaines collations des grades et pour moi comme professeur universitaire, j'ai toujours fait un devoir à me présenter à la collation des grades puisque j'ai vécu avec mes étudiants pendant tout près de quatre ans. Souvent c'est des extensions de notre famille et c'est important pour eux de nous voir à la collation des grades. Ils sont très heureux de nous présenter leurs parents, leurs amis, de célébrer avec eux une réalisation, un moment important dans leur parcours universitaire et surtout leur transition vers la vie professionnelle, la vie adulte. Donc cette année, on a fait le changement d'avoir plusieurs collations des grades pour entre autres diminuer la durée de ces cérémonies-là qui fait en sorte qu'on est pas loin de la maison pendant quatre ou cinq heures, mais de façon très ponctuelle. Je vous invite à vous engager au niveau de la collation des grades. C'est évident qu'on peut pas toujours pour toutes sortes de raisons familiales, professionnelles ou autres puis en plus cette année, on a des diplômés de v'là deux ans donc de 2021-2022 qui ont démontré beaucoup de résilience puis je pense que ça peut être une belle occasion pour nous tous, espérons-le de faire le point de la pandémie en terme de restrictions et espérons que le retour en septembre va se faire dans de meilleures conditions. En ce qui concerne la planification stratégique, on a tenu sept webinaires. On a également fait certaines enquêtes pour connaître la perception des diplômées et des

diplômés à l'automne à l'aide du CRDE. On a également fait une enquête pour connaître la perception de nos partenaires de la province également tant au niveau provincial que fédéral et ça ça été fait par l'entremise de l'Institut canadien sur les recherches sur les minorités linguistiques. Puis on a également fait des analyses avec le Département des ressources humaines sur le profil entre autres le taux de roulement du personnel qui donne parfois des indicateurs sur l'environnement de travail, milieu de travail et on a fait des rencontres spécifiques entre autres avec la Faculté des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick pour avoir leurs perceptions et leurs attentes versus l'Université de Moncton. On a tenu quatre sessions d'exercices sur différents thèmes l'expérience étudiante qui a eu lieu ici au campus de Moncton, milieu de vie professionnelle qui a eu lieu je pense à Shippagan, la formation à l'enseignement ici à Moncton et recherche et développement au campus d'Edmundston. Ces sessions-là ont eu lieu début mars à la fin avril et lors de ces sessions-là, évidemment y'avait un exercice de remue-méninges avec une certaine priorisation de certains axes prioritaires qu'on aimerait regarder lors d'un exercice synthèse qui est à prévoir au mois de juin cette année. Comme on le voit une nouvelle vision, nouvelle mission et valeurs, plusieurs choses ont été faites, je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à date à nos consultations tant en présentiel qu'en virtuel, mais également les commentaires qu'on reçoit des blogues, ils enrichissent beaucoup la discussion. On les partage aussi lorsqu'on les a partagés, je sais qu'ils nous accompagnent avec l'animation pour bâtir à la fois les questions sur lesquelles on devrait avoir des discussions donc je remercie tout le monde de leur participation puis j'espère que vous allez rester engagés pour la suite des choses puisqu'on va entrer dans un exercice de synthèse et de précision. Donc à venir, je mentionne au mois de mai on tente de préciser les dates. Ça va être un exercice où on va revoir à la fois les rapports et mettre en commun les éléments qui ont été discutés dans le cadre des quatre exercices de planification stratégique pour comme je l'ai toujours mentionné lors des introductions de ces activités-là, une stratégie n'est pas une liste d'épicerie avec une série d'activités, ça c'est plus le plan d'action. Une stratégie c'est d'identifier les éléments qui nous permettraient collectivement d'accélérer le déblocage de l'université. Donc après chacune de ces sessions-là, NNP qui est la firme qui nous accompagne fait un rapport, un bilan pour s'assurer qu'on capture toute l'information et toutes les idées qui ont été mises de l'avant lors de ces exercices-là. Tout comme on l'a fait pour mission, vision et valeurs avec ces éléments-là, on va retourner en consultation avec le comité de la stratégie pour un peu discuter quelle est la modalité, quelles sont les prochaines étapes à la fois pour faire la synthèse, mais aussi pour valider ce qui sortira de cet exercice synthèse-là donc une première ébauche de plan stratégique. On va aller également consulter le comité interne qui sont des représentants, des professeurs de l'administration d'étudiants pour avoir leur opinion également de même que notre comité externe qu'ils peuvent nous donner d'autres pistes pour s'assurer que le processus qu'on va prendre va nous donner les résultats qu'on a besoin. Une des dates ciblées c'est le 6 juin, mais ça peut changer dépendamment de la composition du groupe qui sera invité à participer à l'exercice synthèse. Une fois que cette ébauche-là va être faite, il va y avoir des consultations à la fois de la communauté externe, de la communauté interne. Y'aura une opportunité pour les facultés entre autres puisqu'en parallèle, une des idées qu'on a c'est non seulement de valider les axes stratégiques prioritaires puis la séquence dans lequel on veut les attaquer, mais également commencer à impliquer les facultés dans l'élaboration de la mise en œuvre puis du plan d'action. Donc ça ça va être un élément qui va permettre aussi un engagement de l'ensemble des membres de la communauté universitaire et de bâtir ensemble et d'identifier des actions qui vont nous permettre de mettre en plan nos grands axes stratégiques qui vont toucher l'expérience étudiante évidemment, notre milieu de travail, le volet académique et le volet recherche et développement et activités. Donc ce qui devrait nous amener ça quelque part au début juillet-août et c'est là qu'en début d'automne on va faire ces consultations-là avec les facultés et par la suite présenter si possible une première mouture au Conseil des gouverneurs à faire les ajustements et espérons avoir un plan stratégique, une stratégie à la fin 2022 sinon, ça sera certainement au début de 2023. Alors monsieur le président, je sais pas s'il y a des questions ou des commentaires.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur. Je sais pas si y'a des questions sur ce point d'information. Monsieur le sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le recteur pour cette mise à jour. D'entrée de jeu, je voudrais remercier Mathieu Lang pour son excellent travail, celui de mes collègues, le vôtre aussi dans cet exercice très très important qui va nous donner une vision d'avenir donc je remercie tout le monde de participer. J'ai juste un commentaire sur une petite parole annexe que vous avez dit sur les cours en ligne qui était écoresponsable. Il faut mesurer nos propos parce que y'a un coût énergétique au transfert des données qui vient de plus en plus exponentiel et des études montrent que ce n'est pas si écoresponsable que ça. Donc si on peut éviter de transmettre des faux messages, ce n'est pas écoresponsable. C'est mieux peut-être que faire quatre heures de route, mais quand on a des étudiants à Moncton pour le campus de Moncton ou des étudiants à Shippagan pour le campus de Shippagan, on sauve pas d'énergie à faire des cours en ligne. C'est juste mon propos que je voulais dire.

Recteur et vice-chancelier : Merci sénateur Clarisse pour mon éducation.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Si vous me permettez, j'aurais une question pour les collations des grades. Je trouve que c'est vraiment bien la façon que c'est organisé. La question que j'ai c'est vous avez indiqué que les professeurs seraient invités selon leur faculté. Est-ce qu'on va être invité pour la graduation

des maîtrises et doctorats aussi parce que c'est pas notre faculté d'attache, mais y'a pas vraiment de professeurs qui sont associés à la FESR, mais je pense que certains d'entre nous aimeraient voir nos étudiants qui viennent de terminer recevoir leur diplôme.

Secrétaire générale : Je vais le prendre en note. C'était pas prévu, mais je vais le prendre en note, je vous entends. Je vais trouver un moyen d'inviter du moins les gens qui ont peut-être été des directeurs de thèses, etc. Bon point, merci.

Président d'assemblée : Donc merci tout le monde, merci monsieur le recteur.

13.2 COVID-19

13.3 Autres

Président d'assemblée : Le prochain point c'est le point 13.2, COVID-19. C'est un autre point d'information et j'inviterais donc une invitée soit Elizabeth Dawes à prendre la parole.

Dawes : Alors merci. J'ai juste une brève présentation avec deux diapos à partager avec vous. Alors je commence avec cette session, la Santé publique constate de plus en plus de réinfections à cause des sous-variants du variant Omicron donc pour cette raison, on rappelle l'importance de la vaccination. La deuxième dose de rappel est fortement recommandée si on est déjà au point où cinq mois se sont écoulés depuis la dernière dose et si c'est au moins trois mois après tout résultat positif. Donc ça c'est les critères pour avoir la deuxième dose de rappel. Pendant l'été, on a l'intention d'inviter tout le monde à mettre à jour leur statut vaccinal. Ça peut se faire avec l'application sécurité U de Moncton. C'est volontaire, mais ça permet à l'université de faire une évaluation des risques et ça peut nous aider avec les consignes qui vont être en vigueur. Donc actuellement, on a encore le port du masque. On avait pensé que ça serait un choix personnel rendu au printemps, mais ça reste encore exigé en raison de la sixième vague. La capacité réduite, ça c'est dans les locaux, dans nos édifices comme les salles de classe ou les salles de réunion donc ça ça reste la mesure de base dans nos locaux. Pendant la session de printemps-été, on encourage les activités à l'extérieur, c'est beaucoup plus sécuritaire. Pour les activités sur le campus, on ne demande pas de plan opérationnel, y'a pas de demande d'activités à faire à moins d'organiser un grand événement où le nombre de participants prévu va dépasser 300. Donc pour les activités qui sont à l'intérieur avec un grand nombre de participants, ça c'est le seul cas où il faut faire un plan opérationnel pour tout suite. Alors pour la prochaine session, la Santé publique nous demande d'être prêt pour la possibilité du retour de certaines mesures. Ça veut dire que dans notre planification, on maintient la capacité réduite dans la planification de l'horaire des cours parce qu'il faut être capable de revenir à certaines mesures si nécessaire. Donc pour les départements qui ont des cours pratiques, on ne va pas vous demander de soumettre des plans opérationnels à moins qu'il y a un retour aux mesures sanitaires du gouvernement. Donc dans la plupart des cas, on a déjà des plans dans les deux dernières années, la grande majorité des cours ont déjà été offerts donc on est confiant qu'on va pouvoir réviser les plans existants au besoin et vous serez informés dans ce cas-là, mais autrement, ne commencez pas à faire les plans et à les soumettre parce que ce n'est pas nécessaire pour tout de suite. Alors je vous remercie, c'est tout ce que je voulais mentionner. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la vice-rectrice adjointe. Est-ce qu'il y aurait des questions par rapport à ce point d'information-là?

Recteur et vice-chancelier : Peut-être juste un commentaire monsieur le président si vous me permettez.

Président d'assemblée : Oui, allez-y.

Recteur et vice-chancelier : Encore une fois de remercier la vice-rectrice associée, Mme Dawes, de tout l'excellent travail qui a été fait, l'énorme travail avec toute son équipe; je me rappelle pas du nombre de plans opérationnels qui ont été évalués par le comité et j'en profite également pour féliciter l'ensemble des membres de la communauté des sénateurs qui ont fait en sorte qu'on a pu passer quand même à travers ces deux ans-là avec une certaine normalité et surtout avoir protégé la santé et la sécurité de nos étudiants, du membre du personnel et l'ensemble des professeurs. Donc merci beaucoup à tous et à chacun.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Le sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je suis d'accord à 100 % avec le recteur sur ce point-là. Je crois que Mme Dawes a travaillé sans arrache-pied et ça c'est vraiment plaisant parce qu'on était continuellement informé et je crois que c'est vraiment l'accueil puis merci infiniment pour ce travail. J'ai une petite question par rapport à ce que vous avez dit au départ. Vous dites que vous invitez tout le monde de mettre à jour son statut vaccinal. Ça dit pour l'ensemble tous ceux qui ont déjà reçu trois doses pour lequel vous avez déjà l'information ou est-ce que c'est dans le cas où ceux qui ont reçu juste un vaccin qui ont besoin d'une deuxième dose ou en tout cas, juste une petite précision à ce niveau-là.

Dawes : Oui, alors peu importe le statut si on a eu aucune dose ou si on en a eu quatre, la Santé publique nous demande de l'information donc ça nous permet de fournir une réponse plus complète et ça permet de prendre des décisions par rapport aux mesures.

Dako : Okay, bonne précision. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup encore une fois madame la vice-rectrice adjointe, merci comme l'a dit le recteur pour votre excellent travail.

14. Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs du 9 avril, 2022

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour, suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs du 9 avril, 2022. C'est un point d'information par monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Moi je suis ouvert si y'a des questions par rapport à des éléments qui ont été discutés ou approuvés lors du dernier Conseil des gouverneurs.

Président d'assemblée : Merci donc est-ce qu'il y a des questions ou des points d'information? Des questions, deuxième fois. Des questions dernière chance.

15. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : On passe au prochain point, ça sera très court, c'est affaires nouvelles. Donc il me revient le plaisir de donner des remerciements à des sénateurs et sénatrices qui sont en fin de mandat et pour qui c'est le dernier sénat universitaire à moins qu'il ou elle ne soit renommé. Je voudrais donc remercier au nom de vous tous et en mon nom évidemment, Hélène Albert, Claudine Auger, Lacina Coulibaly, Suzanne Harrison, Michelle Landry, Gabriel Laplante, Caroline P. LeBlanc, Monique Levesque, Lise Savoie et Mona-Luiza Ungureanu. Donc merci beaucoup, j'ai pas été là pendant tout votre mandat, mais je suis certain que vous avez accompli un travail extraordinaire et que votre contribution a été très appréciée de tous et chacune. Donc merci beaucoup.

16. Prochaine réunion régulière : le vendredi 26 août 2022 à 8 h 30

Président d'assemblée : Et point d'information le point 16, donc la prochaine réunion sera à la fin de l'été donc la prochaine rencontre ça sera le, des applaudissements oui évidemment, donc la prochaine rencontre, la prochaine réunion c'est le vendredi 26 août 2022.

17. Clôture

Président d'assemblée : Et comme l'ordre du jour a été complètement épuisé, et bien j'ai le plaisir d'annoncer la clôture de la réunion. Je vous souhaite à tous et chacun d'entre vous une excellente fin de semaine.

Président d'assemblée : Merci bien monsieur le président.

?: Bonne fin de semaine à tout le monde.

VRER : Merci tout le monde, bonne fin de semaine.

?: Au revoir.

Dako : Merci monsieur le président et bonne fin de semaine à tous.

?: Merci beaucoup.

Recteur et vice-chancelier : Merci.